

## IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ÉTABLISSEMENT DES RÉFUGIÉS SYRIENS AU LIBAN ET DE LA RÉPONSE HUMANITAIRE DÉDIÉE

**Anne Burlat**  
**Antoine Mouchati**

17 novembre 2017



*“Rendu possible grâce au soutien généreux du Global Disaster Preparedness Center and Response 2 Resilience.”*

## Table des matières

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>1</b>
<b>ACRONYMES UTILISÉS</b> .....	<b>3</b>
<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
1.1.CONTEXTE.....	4
1.2. OBJET DE L'ETUDE .....	5
1.3. LES (3+2) SERVICES ESSENTIELS CIBLES PAR L'ETUDE ET LEURS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX PRE-IDENTIFIES .....	6
3 services essentiels traditionnellement de la responsabilité des organismes (para) publics.....	6
2 services essentiels traditionnellement fournis par le marché privé : .....	6
1.4. TERRAINS DE L'ETUDE & METHODOLOGIE.....	7
<b>II. L'IMPACT DU CADRE DE L'INTERVENTION HUMANITAIRE AU LIBAN</b> .....	<b>8</b>
2.1. LA COORDINATION HUMANITAIRE .....	8
Une présence humanitaire ancienne .....	8
Une coordination de l'action humanitaire ayant tardé à se mettre en place .....	9
La coordination humanitaire en fonctionnement .....	9
Les actions humanitaires et la prise en compte des impacts environnementaux, dans le cadre Libanais.....	10
2.2. UN CHOIX POLITIQUE & NATIONAL TRES FORT DANS UN CADRE GOUVERNEMENTAL <i>PARTICULIER</i> .....	12
Le refus d'une installation de camps formels, traduit par l'interdiction d'équipements pérennes destinés aux réfugiés syriens.....	12
La prise en compte de l'environnement au Liban .....	12
La réaction à une aide exclusivement dédiée aux réfugiés.....	13
2.3. LES REFUGIES SYRIENS ET LES STRATEGIES DE DEPLACEMENT .....	13
Les habitudes antérieures des travailleurs saisonniers ont guidés ceux-ci dans les secteurs agricoles lorsqu'ils sont revenus en réfugiés .....	13
Le cas à part des logements urbains, majoritaires .....	14
Mobilités et migrations .....	14
<b>III. DES ACTIONS HUMANITAIRES EN FAVEUR DES REFUGIES</b> .....	<b>15</b>
3.1. La temporalité des actions humanitaires et leur objectif d'accès aux services de base.....	15
3.2. LES ITS ( <i>INFORMAL TENTED SETTLEMENTS</i> ) ET LEURS USAGES .....	16
L'accès à l'eau potable dans les ITS.....	16
La collecte et l'évacuation des eaux vannes et ménagères dans les ITS.....	17
La gestion des déchets solides dans les ITS rejoint les problématiques urbaines.....	20
L'accès à l'énergie dans les ITS .....	22
La gestion communautaire dans les ITS.....	22
La création de nouveaux ITS, fin 2016 .....	23
3.3. SE LOGER EN MILIEU URBAIN .....	23
L'accès à l'eau potable à Tripoli .....	24
Le traitement des eaux usées à Tripoli .....	24

La gestion des déchets solides à Tripoli .....	24
3.4. DES CONTEXTES (PERI) URBAINS : QUEL AVENIR POUR CES FRANGES AGRICOLES ? .....	25
<b>IV. LE PROPRIETAIRE, UN ACTEUR ESSENTIEL.....</b>	<b>27</b>
Dans le cas de maison ou d'immeubles .....	27
Dans le cas d'ITS.....	27
<b>V. LE TERRITOIRE LIBANAIS : ENTRE NEGLIGENCE ET IMPUISSANCE.....</b>	<b>28</b>
Une absence de connaissance d'état des ressources .....	28
Des projets de développements, mais quelle gestion de la ressource ? L'appui du PNUD.....	29
<b>VI. ESSAI DE CONCLUSION, PRENDRE LE RISQUE DE LA VUE D'ENSEMBLE .....</b>	<b>29</b>
Le difficile équilibre des acteurs humanitaires opérationnels .....	30
<b>RÉFÉRENCES .....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>33</b>
<b>Annexe 1 – Situation du traitement des déchets à Zahlé, Ghazze et Tripoli.....</b>	<b>33</b>
Situation du traitement des déchets solides à Zahlé.....	33
Situation du traitement des déchets solides à Ghazze.....	34
Situation du traitement des déchets solides à Tripoli.....	35
<b>Annexe 2 - Les projets de tri des déchets menés par Arcenciel avec les ITS et les camps de réfugiés palestiniens, données environnementales .....</b>	<b>36</b>
ITS de Bar Elias - Bekaa .....	36
ITS de Marjeyoun et Hasbaya – Liban Sud .....	36
ITS de Dalhamieh - Bekaa .....	37
Camp de réfugiés Palestinien de Ain El Helwe – Liban Sud.....	37
Camp de réfugiés Palestinien de Rashidiyeh - Liban Sud .....	37
Projets à venir sur ce sujet pour Arcenciel :.....	38

## Acronymes utilisés

ECHO	<i>European Commission's Humanitarian Aid and Civil Protection department</i>
EELN	Etablissement des Eaux du Liban Nord
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i>
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés
IFRC	<i>International Federation of the Red Cross and Red Crescent Movement</i>
ITS	<i>Informal Tented Settlements</i>
LCRP	<i>Lebanon Crisis response Plan</i>
LRRD	<i>Linking Relief Rehabilitation Development</i>
MEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
ME	Ministère de l'environnement
OCHA	<i>Office for the Coordination of Humanitarian Affairs</i>
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PEHD	<i>Polyethylene high density</i>
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
TdR	Termes de Références
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>
UNICEF	<i>United Nations International Children's Emergency Fund</i>
UNRWA	<i>United Nations Relief and Works for Palestine Refugees</i>
WASH	<i>Water Sanitation and Hygiene</i>
WG	<i>Working Group</i>

# I. INTRODUCTION

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une capitalisation comparative au sujet de l'impact des réfugiés sur l'environnement naturel<sup>1</sup>. Ce rapport rend compte de l'analyse issue du travail de terrain effectué au Liban du 23 au 28 janvier 2017.

## 1.1. CONTEXTE

Tout d'abord, le Liban n'est pas signataire<sup>2</sup> de la convention de Genève de 1951 et de son protocole sur les réfugiés. Il n'a pas non plus ratifié la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), ni la Convention 189 de l'organisation Internationale du Travail relative aux travailleurs domestiques (2011). De plus, le système humanitaire avait développé la création de camps pour les réfugiés, mais la crise syrienne s'est traduite par une explosion de réfugiés syriens dits urbains, c'est-à-dire résidents en dehors des camps officiels, quand ils existent.

En relation, trois facteurs importants ont dessiné un contexte très particulier à l'arrivée des réfugiés syriens au Liban. Tout d'abord, le Liban a été impliqué dans la crise syrienne avec une mémoire extrêmement sensible de l'établissement des camps palestiniens suite au conflit israélo-arabe qui a suivi la création d'Israël. La crainte que l'histoire ne se répète<sup>3</sup>, systématiquement mise en avant, a engagé **le gouvernement à interdire la création de camps formels de réfugiés sur le territoire libanais. Cette décision correspond à un consensus national clair.** Cette crise passée Ensuite, il a fallu du temps avant que la crise syrienne ne soit formellement appréhendée dans sa réelle dimension temporelle, sur la durée, par la communauté internationale, puis que celle-ci soit traduite dans les projets. Enfin, le contexte structurel du Liban a, de tout temps, été compliqué. Ainsi, **la faible gestion antérieure à la crise actuelle du territoire national, avait déjà des impacts environnementaux conséquents avant l'émergence de la crise syrienne.**

Chacun de ces facteurs a des répercussions directes sur l'impact environnemental des établissements des réfugiés syriens, amplifiés par leur concomitance. Comme bien souvent, la crise, traduite ici par la présence près de 1,5 millions de réfugiés syriens estimés<sup>4</sup> au Liban, a fait monter en puissance des problèmes environnementaux préexistants sur le territoire Libanais dont la population était estimée à 4,5 millions d'habitants. La question qui mérite alors d'être posée est **la connaissance et la considération par les acteurs humanitaires de cette situation initiale et du contexte international qui l'accompagne**, alors que de nombreux projets de réalisation d'infrastructures étaient en gestation, parfois de longue date.

---

<sup>1</sup> *Forced migration and humanitarian assistance : critical implications and integral solution, IFRC, Global Disaster Preparedness Center, Response 2 Resilience*

<sup>2</sup> <http://www.ohchr.org/FR/Countries/MENARegion/Pages/LBIndex.aspx>

<sup>3</sup> Il n'est pas le lieu ici de faire la part des diverses raisons, mais une autre raison, structurelle, est également avancée. Le Liban a été établi avec trois principales communautés (Chrétiens, Sunnites et Chiites) en part à peu près égales. Le nombre de réfugiés syriens, qui a pu atteindre 25% de la population libanaise en 2015 est à grande majorité sunnite. Une installation d'une partie d'entre eux bouleverserait les bases de la construction du Liban.

De plus, les conflits entre courant de l'

<sup>4</sup> 1 029 322 réfugiés syriens étaient enregistrés auprès de le HCR au 31 Janvier 2016.

Après avoir fermé ses frontières avec la Syrie en janvier 2015, le gouvernement a formellement demandé au HCR de suspendre l'enregistrement des réfugiés nouvellement arrivés en mai 2015.

« *There are now around 1 070 000 registered Syrian refugees in the country, a drop of 115 000 from the peak of April 2015, but to which should be added some 400 000 other Syrians, mostly unregistered refugees.* » In : Parliamentary Assembly, Council of Europe, Committee on migration, refugees and displaced persons, report, *A stronger European response to the Syrian refugee crisis*, 26 June 2015, p.9

## 1.2. OBJET DE L'ETUDE

**Les implications de l'établissement des réfugiés sur l'environnement naturel au Liban** peuvent avoir de nombreuses formes indirectes. La présente étude cible les impacts directs issus de la présence et de l'organisation des réfugiés établis sur le territoire libanais. Pour ce faire, elle s'est intéressée d'une part aux modalités d'installation des communautés par elles-mêmes et d'autre part aux activités mises en œuvres par les acteurs humanitaires pour les assister dans cette installation. Ainsi, **les actions ciblées dans cette étude ont trait à l'installation territoriale : l'habitat et son usage.**

Les Réfugiés syriens ont augmenté les besoins et nuisances préexistants des établissements humains au Liban. Il fait consensus que la situation antérieure posait déjà de nombreux problèmes non résolus, voire non-appréhendés. La présente étude s'attache donc :

- à qualifier l'impact de la présence des réfugiés syriens, potentiellement exponentiel en relation avec la densité de résidents et différent dans le cas des ITS (*Informal Tented Settlements*) ou des réfugiés urbains habitants dans un logement en ville ;
- à analyser les impacts directs des actions humanitaires ;
- et enfin à s'interroger sur l'impact du contexte institutionnel libanais sur les activités développées, en ce qu'il concerne la présence des réfugiés et de son interaction avec le système humanitaires, coordination et organisations.

Les implications environnementales de la présence des réfugiés se traduisent majoritairement à travers **les impacts environnementaux induits par l'accès aux services "essentiels" des réfugiés syriens au Liban**, services indispensables à leur établissement : eau, assainissement, habitat. Les cinq services essentiels identifiés au regard de leur potentiel impact sur l'environnement se répartissent en deux catégories, les services fournis par la puissance publique (eau, assainissement, évacuation des déchets) et ceux accessibles sur le marché (logement, énergie). Ainsi, l'étude s'est attachée à la compréhension de :

- L'accès aux (3+2) services essentiels identifiés dans les projets humanitaires destinés aux réfugiés syriens dans le contexte Libanais (groupé dans les ITS / disséminés en milieu urbains) :
  - Les services reconnus essentiels et apportés par des acteurs humanitaires (accès à l'eau, latrines, etc.) et les effets induits sur l'environnement ou autres effets secondaires ;
  - Les processus (développement exogène ou endogène au système d'accès aux services essentiels) suivis par les acteurs humanitaires.

⇒ Identifier de bonnes pratiques / des pratiques alternatives, dans la mesure du possible.
- La débrouille (*coping mecanism*) développée par les réfugiés (et par les populations hôtes en présence de tensions induites par la présence des réfugiés) pour accéder aux services-ressources (eau, énergie, foncier) et pour conserver un lieu de vie adéquat (à leurs critères), dont l'évacuation et le traitement des eaux usées et déchets (ITS / logements urbains) :
  - les accords passés avec le propriétaire,
  - la débrouille,
  - la tolérance ou les injonctions des autorités libanaises,
  - les critères des populations réfugiés : effectifs (constatés) / souhaités (rapportés).
- L'intégration des réfugiés syriens dans le milieu urbain, leurs accès effectif (ou pas) aux services urbains et l'identification de leur impact si elle est possible :
  - Existe-t-il une particularité des quartiers, bâtiments utilisés par les réfugiés (desserte des services essentiels) ?
  - Comment accéder à ces services (inscription, gestion, coûts) pour un réfugié ?
  - En cas de non accès en milieu urbain : quelles pratiques ?

### 1.3. LES (3+2) SERVICES ESSENTIELS CIBLES PAR L'ETUDE ET LEURS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX PRE-IDENTIFIES

Est appelé ici *service essentiel* un service accessible répondant à un besoin vital. Dans le cas présent ils concernent donc la résidence individuelle (du foyer) au Liban en tant qu'établissement humain. Les services d'éducation et de santé n'ont pas été abordés.

#### 3 services essentiels traditionnellement de la responsabilité des organismes (para) publics

Au Liban, les services existants avant la crise sont à considérer plus comme des services urbains que comme des services publics, en ce qu'ils se caractérisent par le développement d'une gestion issue de l'économie d'échelle et rendue possible par la densité d'habitat. Le service public caractérisé par la mise en œuvre d'un choix politique d'accès à un service essentiel, accessible *de droit*, n'est pas mis en œuvre au Liban.

- **L'accès à l'eau potable** a plusieurs formes au Liban :
  - les réseaux publics avec gestion par une institution publique, en relation avec la présence de grands réservoirs,
  - la distribution d'eau par camion, ou *water trucking*, (public, privé /collectif, communautaire),
  - l'eau en bouteilles.

Cet accès est souvent complété par des puits (eau non potable) et parfois de l'eau de pluie récupérée.

⇒ Quel est son impact sur la ressource hydraulique ?

Il peut être appréhendé en fonction du type de distribution. L'impact du transport, considéré indirect, n'a pas été abordé par l'étude.

- **L'évacuation et le traitement des eaux ménagères (ou grises) et vannes (ou noires)**, qui incluent les excréments, sont gérés :
  - soit localement par la présence de puits d'infiltration,
  - soit de manière délocalisée par l'évacuation des boues par camions (*disludging*), normalement dans un site indiqué par le gouverneur,
  - soit par réseaux et station de traitement.

⇒ Le risque de pollution s'est-il traduit par un impact sur l'environnement ou les ressources locales ?

⇒ Quelle est la relation entre ce risque et les processus réglementaires libanais ?

- **L'évacuation et le traitement des déchets solides** est une problématique reconnue, car visible sur le territoire, de petite taille<sup>5</sup>, du Liban.

⇒ Le risque de pollution s'est-il traduit par un impact sur l'environnement ou les ressources locales ?

⇒ Des processus de recyclage permettent-ils de minimiser l'impact de la consommation de ressources, en général ?

⇒ L'accroissement dû à la présence de réfugiés a-t'il eut un impact sur les systèmes existants antérieurement ?

#### 2 services essentiels traditionnellement fournis par le marché privé :

- **L'accès à l'énergie** répond aux besoins de cuisine, de chauffage et d'eau chaude sanitaire. L'accès à un moyen de chauffage est vital dans les territoires d'altitude (la plaine de la Bekaa se situe entre les

---

<sup>5</sup> 250 km de long pour à peine plus de 40 km de large en moyenne

chaînes des monts Liban et Anti-Liban et avoisine les 1000m d'altitude) soumis à des températures hivernales négatives.

- gaz, fioul,
- bois, qui engendre la vente (activité économique) de bois ou de charbon (bois transformé).

⇒ Quel impact peut-il avoir sur la ressource en bois, la déforestation

⇒ Quels sont risques de pollution à l'usage de produits pétrolier domestiques dans un milieu vulnérable

- **L'accès au foncier** concerne principalement l'établissement des ITS, de diverses tailles, mais il inclut également l'impact des extensions urbaines et l'urbanisation de secteurs péri-urbains.

⇒ Quel impact peut-il avoir sur la ressource agricole : le retour d'un terrain à son usage antérieur est-il possible après l'accueil d'un ITS ?

**L'accès au logement** a deux volets distincts, mais qui dans les deux cas concerne une intégration dans le marché existant. Pour les réfugiés urbains l'enjeu est de trouver un logement, généralement dans le marché immobilier local qui s'est élargi aux logements insalubres (*substandard buildings*) ou non terminés (*unfinished buildings*). Les ITS ont à charge la construction d'un logement sous toile.

⇒ Quel impact éventuel sur la ressource en bois peut avoir le bois de construction pour les structures des tentes ou le bois énergie dédié à la fabrication des briques de terre cuite ?

⇒ Le ciment génère une pollution (impact indirect)

Si des activités particulières, au-delà de ces accès aux services essentiels, sont développées par les réfugiés, elles seront abordées en fonction de leur impact sur l'environnement.

#### 1.4. TERRAINS DE L'ETUDE & METHODOLOGIE

La présente étude est le fruit d'une semaine de visite-terrain destinée à identifier les processus développés par les actions humanitaires dédiées aux réfugiés syriens ou éventuellement directement par ces derniers et leurs impacts sur l'environnement. Elle rend compte ici à travers une synthèse des diverses situations rencontrées.

Trois sites ont été objet de l'étude, dans deux régions. Si chacune d'elles accueille des ITS et des résidents en logements bâtis, la plaine de la Bekaa se caractérise par une très forte présence d'ITS de toutes tailles et Tripoli par une majorité de résidents urbains.

- **Saadnayah (périurbain de l'agglomération Chtaura-Zahlé, Bekaa)**  
Zahlé, 4<sup>e</sup> ville du Liban est la principale ville non-côtière. Elle est située à une vingtaine de kilomètres de la frontière avec la Syrie à l'Est. L'agglomération est située sur la route Beyrouth-Damas. Elle accueille une multiplication de petits ITS (environ 25 tentes) dans ses franges urbaines.
- **Ghazzehh (secteur agricole, sud de la Bekaa) :**  
Situé à une vingtaine de kilomètres au sud de Zahlé comme de la frontière avec la Syrie à l'est, Ghazzehh est un centre rural dans une plaine agricole. Il accueille presque dix fois plus de réfugiés que d'habitants-résidents : approximativement, 3000 habitants-résidents<sup>6</sup> et 27 000 réfugiés.
- **Tripoli (Liban-Nord)**

---

<sup>6</sup> Les listes électorales, qui souvent font foi, ne sont pas représentatives en termes d'indicateur de résidence au Liban, où le vote est effectué dans le village de la famille et non au lieu de résidence.



Deuxième agglomération du pays après Beyrouth. Elle est située à une trentaine de kilomètre de la Frontière Syrienne au Nord. La région de Tripoli est de longue date un lieu d'accueil de travailleurs syriens.

- La gestion des déchets solides y est de la responsabilité d'Al Fayhaa, la Communauté urbaine, union des trois municipalités, Tripoli, El-Mina et El-Beddawi ;
- La gestion de l'accès à l'eau potable est du ressort de l'Etablissement des Eaux du Liban Nord (EELN), institution publique sous tutelle du Ministère de l'Eau et de l'Energie (MEE).

Pour chacun des sites, plusieurs organismes humanitaires ont été rencontrés (Croix-Rouge, ONG internationales ou nationales), ainsi que des bénéficiaires de l'aide humanitaire et des responsables institutionnels des services publics. Les entretiens semi-directifs menés ont eus pour objet principal, une reconstruction des processus développés avec un intérêt particulier autour des décisions clés où des fragilités identifiées.

De plus, les institutions nationales (Ministère de l'environnement, Croix Rouge libanaise, etc.) ou internationales (agences des Nations unies, sièges des organismes humanitaires, etc.) ont été rencontrées à Beyrouth afin de mener une analyse complète croisée avec le contexte libanais.

## II. L'IMPACT DU CADRE DE L'INTERVENTION HUMANITAIRE AU LIBAN

L'environnement, intrinsèquement lié au territoire, est par définition transversal aux activités : toute action peut avoir un impact, direct ou indirect, important ou réduit.

### 2.1. LA COORDINATION HUMANITAIRE

De son côté, l'aide humanitaire est par définition dédiée aux personnes rendues vulnérables par la crise. Dans le cas présent elle ciblait donc initialement la population réfugiée. Mais l'absence, au début du conflit, de considération de l'impact d'une présence nombreuse de réfugiés, sur la population hôte, a évolué vers une prise en compte des vulnérabilités de ces deux communautés.

#### Une présence humanitaire ancienne

Le Liban, Etat multiconfessionnel situé entre les Etats d'Israël et de Syrie, est depuis toujours fortement impacté par les courants des conflits du Moyen-Orient, dont la crise Palestinienne. En 2014, l'UNRWA (*United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees*) déclarait plus de 400 000 réfugiés palestiniens enregistrés sur le territoire libanais. Cela ne se traduit pas nécessairement par une réelle résidence<sup>7</sup> de tous.

Si quelques ONG internationales sont présentes sur le territoire Libanais de longue date (1953 Save the Children, 1980 Mercy corps, 1996 PUI<sup>8</sup>, etc.) une première vague s'était installée au début des années 2000 (2004 DRC<sup>9</sup>, 2006 NRC<sup>10</sup>, Intersos, ACF<sup>11</sup>, IRC<sup>12</sup>, etc.). De nombreux acteurs humanitaires ont donc développé un cadre et une habitude de travail avec les acteurs libanais. Une deuxième vague est arrivée en 2013 en

---

<sup>7</sup> Le droit au retour de tout Palestinien n'est alloué qu'aux palestiniens enregistrés.

<sup>8</sup> Première Urgence Internationale, rassemblement de Première Urgence et de l'Aide Médicale Internationale antérieures

<sup>9</sup> *Danish Refugee Council*

<sup>10</sup> *Norwegian Refugee Council*

<sup>11</sup> Action Contre la Faim

<sup>12</sup> *International Rescue Committee*

réponse à l'évolution de la crise syrienne<sup>13</sup> (SI<sup>14</sup>, Concern Worldwide, Care) et à l'accélération du nombre de réfugiés syriens à travers le monde, qui passe de 1 millions en mars 2013 à 2 millions en septembre 2013. Ces ONG internationales découvrent un contexte particulier dans lequel elles vont agir de leur initiative, la coordination humanitaire n'étant toujours pas formalisée. Dans tous les cas, chacun développe des programmes en référence à ses habitudes et même lorsque la coordination essaie ensuite d'harmoniser les activités en définissant des standards, ceux-ci restent indicatifs, la participation à la coordination étant dépendante de la volonté de chaque organisation.

### Une coordination de l'action humanitaire ayant tardé à se mettre en place

Le gouvernement libanais<sup>15</sup> a refusé l'établissement de camps de réfugiés syriens au Liban. En cela, il conserve la complète responsabilité de l'ensemble de son territoire<sup>16</sup> et des personnes y résidant.

Dès l'arrivée des premiers réfugiés syriens au Liban, le HCR (Haut-Commissariat aux Réfugiés) s'est engagé dans la coordination de la réponse à la crise. Rapidement, l'ampleur de celle-ci<sup>17</sup> a mené à la nomination d'un HR (*Humanitarian Coordinator*) suivie du renforcement du bureau d'OCHA (*Office for the Coordination of Humanitarian Affairs*), traditionnellement chargé de la coordination de la réponse humanitaire aux crises. Il a fallu attendre la fin de l'année 2013, plus de deux années après le début de la crise, pour que la coordination humanitaire soit formellement inscrite sous la responsabilité du HCR. Des groupes de travail sectoriels (*working groups* : WG) ont alors été mis en œuvre, en correspondance des clusters sectoriels habituellement chargés de la coordination de l'aide humanitaire sous le pilotage d'OCHA et en partenariat avec les agences spécialisées des Nations Unies. De fait, les principales agences ou programmes des Nations unies sont aujourd'hui présents au Liban : HCR, OCHA, UNICEF, PNUD, UN Habitat, OMS, etc. accompagnés de la présence partielle du PAM et de la FAO (fin 2016, la FAO ouvrait son nouveau bureau sous régional à Beyrouth, fin 2015 pour le PAM).

**Ainsi, la coordination formelle de l'aide humanitaire n'a été structurée qu'au début de l'année 2014, laissant auparavant aux ONG l'initiative de se consulter entre elles pour les solutions techniques développées.**

### La coordination humanitaire en fonctionnement

Le *INTER-AGENCY Water Assainissement Sanitation and Hygiene Working Group-Lebanon* (WASH WG) n'a ainsi vu le jour que tardivement mais se dote aussitôt d'une stratégie en février 2014 puis de termes de références (TdR) en mars, sous un co-pilotage HCR/UNICEF, l'UNICEF étant traditionnellement responsable du cluster WASH. En janvier 2015, le ministère de l'Eau et de l'Energie (MEE) prend le pilotage du *steering committee* dédié et le rebaptise de son nom : *Water and Energy steering committee* avec un co-pilotage du ministère de l'Environnement (ME). Cela permettait entre autre au MEE de réaffirmer ses choix face au ME avec qui ses exigences diffèrent. Pour autant, passé cette affirmation forte, le MEE n'a pas permis une réelle animation du groupe de travail eau et énergie. En mai 2015, l'UNICEF prend la responsabilité du pilotage de ce groupe de travail et de la plateforme WASH que les ONG avaient établie afin de pouvoir échanger entre elles.

Après le classique constat d'activités en tâche léopard des acteurs humanitaires, qui menait à des superpositions d'aides et des lacunes, les ONG présentes dans la coordination se sont réparties, pour leurs

---

<sup>13</sup> La crise a éclaté en mars 2011

<sup>14</sup> Solidarité Internationales

<sup>15</sup> Le Liban n'a pas signé la convention de Genève de 1951 sur les réfugiés

<sup>16</sup> Non inclus les camps de réfugiés palestiniens installés de longue date et gérés par l'UNRWA

<sup>17</sup> Incluant l'impact sur les populations libanaises et la volonté d'une coordination partagée entre les pays touchés par la crise syrienne

activités, sur les territoires à forte implantation d'ITS (Bekaa, Akkar, etc.) afin de s'assurer de la bonne connaissance des besoins et de l'efficacité des activités humanitaires développées. Courant 2015, la première carte de coordination des interventions dans le Akkar est réalisée puis, en Janvier 2016, celle de la Bekaa est finalisée. Cette répartition des activités des ONG établie par cadastre (territoire administratif libanais) est destinée d'une part à identifier les besoins humanitaires et les faire connaître afin qu'un acteur y réponde. D'autre part, elle vise une meilleure efficacité de l'ensemble des acteurs, avec un regroupement dans un même secteur des activités de chacun, au lieu de les mener de manière éparpillées sur le territoire au grès des sollicitations ou des opportunités. Pour ce faire, une sorte de *remembrement* des activités humanitaires a eu lieu en 2016, qui a mené, lors du renouvellement des projets, à des échanges de responsabilités de gestions d'ITS entre ONG aux pratiques diverses. Quels qu'aient été les difficultés, cela est fait et permet une cohérence territoriale de l'aide humanitaire.

Pour sa part, le INTER-AGENCY *shelter sector coordination Working Group* (ou groupe de travail abris) a publié un premier guide général en juillet 2015, puis courant 2016 plusieurs guides ont suivis, correspondant à chaque situation : *Informal Tented Settlements* (ITS) et *Substandard Buildings* (SSB) incluant les *unfinished buildings*.

Enfin, le gouvernement libanais publie le premier *Lebanon Crisis Response Plan 2015-16* (LCRP) en décembre 2015, qui définit la structure de la coordination humanitaire au sein de la gouvernance libanaise<sup>18</sup>. Il sera suivi en janvier 2017 du *Lebanon Crisis Response Plan 2017-2020* avec une continuité dans la considération de l'environnement, inscrit à travers l'objectif stratégique « *Reinforce Lebanon's Economic, social and environmental stability* ». L'évolution est par contre sensible dans la reconnaissance de l'enjeu de l'impact environnemental. En 2015<sup>19</sup> le seul indicateur concerné est « *Number of government institutions strengthened to manage and enforce measures that mitigate environmental impacts* » concernant 160 ministères et municipalités<sup>20</sup>, Cible qui ne concerne pas l'action humanitaire.

En 2017, le LCRP a nettement simplifié son arborescence qui donne une meilleure lisibilité des priorités et inscrit « *Reduce the impact of the crisis on Lebanon's environment with a particular focus on integrated solid waste management, water and wastewater management, use of renewable energy sources and energy-efficient products, protection of air quality, conservation of land use and ecosystems by strengthening the good management of natural resources and sustainable investments abiding by environmental regulations* » comme l'une de ses huit cibles. L'impact environnemental, est donc complètement envisagé à travers l'accès aux services essentiels et au renforcement de la gouvernance dédiée, engageant les acteurs humanitaires à un dialogue intégrant plusieurs niveaux de cibles.

### **Les actions humanitaires et la prise en compte des impacts environnementaux, dans le cadre Libanais**

Dans cette coordination humanitaire, organisée en groupes de travail sectoriels et relatifs aux besoins humanitaires à couvrir, l'environnement n'a, comme dans le système des clusters, pas de place dédiée : si sa protection est un besoin identifié, elle n'est pas un besoin humanitaire. A charge pour chaque groupe de travail de le prendre en compte. Au Liban, seul le groupe de travail eau et énergie aborde directement l'impact environnemental dans ses activités. Sa stratégie identifie clairement les lacunes au sein :

- des actions concernant la gestion des eaux noires et grises,

---

<sup>18</sup> LCRP 2015-2016, p.26

<sup>19</sup> L'impact environnemental un simple sous-thème « *Reduce the impact of the crisis on Lebanon's environment and promote environmental recovery* » de la cible « *Expand economic and livelihood opportunities benefiting local economies and the most vulnerable communities* » qui lui laisse peu de chance d'aboutir

<sup>20</sup> LCRP 2017-2020, p.27

- du domaine concernant le traitement des déchets solides, qui est renvoyé aux municipalités en charge de ce secteur.

Ces lacunes relevées sont traduites dans les enjeux du secteur avant de disparaître totalement des objectifs de la stratégie WASH qui décline ainsi son objectif global : "*The overarching objective of the WASH Sector in Lebanon is: To mitigate the risk of WASH related mortality and morbidity through provision of and access to safe water, sanitation and hygiene to the agreed minimum standards for the affected population.*"<sup>21</sup>

Les TdR du groupe de travail eau est énergie rédigés un mois plus tard, gardent cette ligne qui n'intègre pas les impacts environnementaux : le mot *environment* n'y est pas présent, seul le mot *resource* y fait référence à l'allocation de la ressource (*Advocate (based on evidence) for different WASH related issues, such as resource allocation*).

Dans le même registre, la tendance des bailleurs humanitaires et organes politiques est ailleurs :

- dans la *factsheet* de mai 2016, d'ECHO, il n'est pas fait mention à l'environnement, seule la pression sur l'économie et les infrastructures nationales est relevée.
- Dans le rapport du comité sur les migrations, réfugiés et personnes déplacées, de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 26 juin 2015, l'adéquation de la ressource en eau est relevée : "*Lebanon has some advantages in responding to the refugee crisis, notably adequate water resources, its strong agricultural and finance sectors ...*"<sup>22</sup>

Cela ne veut pas dire que **l'impact environnemental** n'est pas pris en compte sur le terrain, mais qu'il **est laissé à l'appréciation de chacun et qu'il est difficile à intégrer comme objectif propre dans le projet initial humanitaire soumis au bailleur**. Une évolution verra le jour, puisque le *site improvement guidelines* publié par le groupe de travail abris, en mai 2016 inscrit : "*Mitigate negative impact on the environment (e.g. contamination of water resources)*" comme l'un de ses six objectifs.

Si, de manière traditionnelle, cette coordination par groupe de travail est ainsi avant tout dédiée à :

- identifier les besoins humanitaires,
- y apporter une réponse dans la mesure du possible,
- établir des standards partagés pour la réponse développée.

Dans le secteur WASH, chargé de l'hygiène et des activités d'assainissement, l'impact environnemental est abordé, d'abord pour la protection des réfugiés. Lors du travail sur les standards, discutés après la période d'urgence et qui impliquent le partage d'expérience, le sujet de l'impact environnemental est porté par plusieurs ONG. Ainsi, les rencontres comme les visites effectuées (janvier 2017) témoignent d'une sensibilisation effective au sujet. Elles ont amenées à aborder la question à partir de trois attitudes des ONG:

- Des activités humanitaires issues d'objectifs de projets visant à la *maîtrise* des impacts environnementaux,
- Des activités humanitaires dont la mise en œuvre mène à inclure des modifications pour une *prise en compte*, la moins mauvaise possible, des impacts environnementaux,
- Des activités humanitaires dont la mise en œuvre mène à une *sensibilisation* sur les impacts environnementaux.

<sup>21</sup> INTER-AGENCY Water Assainissement Sanitation and Hygiene (WASH) Working Group-Lebanon, *WASH Strategy for 2014*, p.10

<sup>22</sup> Committee on migration, refugees and displaced persons, report, *A stronger European response to the Syrian refugee crisis*, 26 June 2015, p.9

## 2.2. UN CHOIX POLITIQUE & NATIONAL TRES FORT DANS UN CADRE GOUVERNEMENTAL PARTICULIER

### Le refus d'une installation de camps formels, traduit par l'interdiction d'équipements pérennes destinés aux réfugiés syriens.

Le gouvernement Libanais a donc été catégorique depuis le tout début de la crise puis a suivi cette orientation, sans faille : aucun camp officiel de réfugiés syriens n'est établi sur le territoire libanais. Cette décision a eu un impact fort sur les processus formels de l'aide, plus que sur l'accueil initial des réfugiés syriens sur le territoire, guidés pour une part par des habitudes antérieures de travaux saisonniers<sup>23</sup>. Puis, au fur et à mesure que la crise gonflait la vague de réfugiés, le Liban a essayé de se protéger. Le travail, autorisé initialement aux Syriens dans plusieurs domaines leur a été restreint<sup>24</sup> à seulement trois secteurs (construction, agriculture et environnement) en 2015 (exceptés les 2% ayant obtenus une carte de travail). De plus la légalité de leur présence a été rendue plus difficile par l'instauration d'un nouveau processus de renouvellement de la carte de réfugié<sup>25</sup>. En fait, nombreux sont les Syriens ayant une activité, qu'elle soit épisodique ou dans un emploi stable. Elle peut être en dehors du marché légal du travail et sans aucune protection sociale. Cela pose le problème de la concurrence entre les mains d'œuvres syriennes et libanaises.

Aujourd'hui, Pour ce qui concerne l'établissement des réfugiés en dehors de bâtiments d'habitation, l'interdiction du gouvernement touche le développement de tout équipement considéré comme pérenne, soit, tout ouvrage en béton ou tous réseaux. Le message transmis est ouvertement que *rien ne doit rendre la vie de ces réfugiés confortable*, afin qu'ils ne souhaitent pas rester et s'en retournent en Syrie à la fin de la crise.

La prise du pilotage du groupe de travail eau et énergie par le MEE début 2015 marque un tournant dans les modes d'intervention des ONG. Le Gouvernement a réitéré très clairement ces interdictions à la fin de l'année 2016 sous menace d'arrêt des programmes, aux ONG qui, dans leur ensemble, « s'en arrangeaient » voire ne les respectaient pas.

Cette volonté réitérée a un corollaire : **quel intérêt pourrait avoir la population réfugiée à prendre soin d'un territoire qui les repousse sans cesse ?**

### La prise en compte de l'environnement au Liban

Nous l'avons déjà relevé : l'environnement est par essence transversal aux divers secteurs. Est-ce parce qu'il est encore considéré comme non-productif économiquement ? Il est très généralement sous la responsabilité d'un ministère faible et le Liban ne déroge pas à cette tendance. Le LCRP qui le place naturellement dans l'objectif de renforcement de la stabilité du Liban, prend le risque du *statut quo* sur ce sujet devenu d'autant plus sensible avec l'arrivée des réfugiés syriens : **est-ce aux acteurs humanitaires de**

---

<sup>23</sup> Cf. paragraphe 2.3, les réfugiés syriens et les stratégies de déplacement

<sup>24</sup> « *The work permit situation for Syrians is also difficult in Lebanon. An agreement between the Syrian and Lebanese governments that guaranteed the freedom to live, work, and conduct economic activities for both countries' citizens in Lebanon was suspended in 2015. Syrians find it difficult, if not impossible, to get work permits in Lebanon, except in sectors like construction, agriculture, and cleaning.* » <https://www.al-fanarmedia.org/2017/02/lebanon-jordan-syrians-face-bleak-employment-future/>

<sup>25</sup> « Selon les règlements promulgués en janvier 2015, les réfugiés qui soumettent une demande de renouvellement de leur permis de résidence sont répartis en deux catégories : ceux enregistrés auprès de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et ceux qui ne le sont pas et doivent être parrainés par un « sponsor » afin de demeurer légalement dans le pays .../... frais annuels de 200 \$ requis de tout Syrien âgé de 15 ans ou plus pour renouveler son permis de résidence. » <https://www.hrw.org/fr/news/2016/01/12/liban-la-reglementation-du-droit-de-sejour-met-les-refugies-syriens-en-danger>

**pousser le gouvernement libanais à l'action ?** Cette question provocante résonne pourtant fortement avec les activités d'innovation que certaines organisations humanitaires mènent en 2017.

Car le contexte gouvernemental Libanais, contradictoire suivant ses institutions, n'a pas facilité le développement de solutions en faveur d'un impact environnemental réduit. Durant la période d'établissement de la coordination, Les modèles validés par le ministère de l'Environnement sont invalidés par le ministère de l'Eau et de l'Energie car étant des infrastructures construites en dur, en contradiction de l'installation temporaire tolérée des ITS. Certaines ONG internationales ont pu jouer un temps de leur assurance pour faire valider leur projet par le ministère de l'Environnement et les implanter. Mais, comme relevé ci-avant, le pilotage et les rappels à l'ordre deviennent impossible à déborder à partir de janvier 2017.

### La réaction à une aide exclusivement dédiée aux réfugiés

Avec l'impact de la crise sur le marché économique libanais, la population libanaise a réagi à une aide humanitaire exclusivement dédiée à la population réfugiée syrienne, alors qu'une partie de ses citoyens a été appauvrie par la crise et se retrouve donc impactée, au même titre que les réfugiés. Depuis 2014, il est demandé aux projets que la population hôte vulnérable soit également aidée sans discrimination. Pour autant, si tout le monde intègre dans ses propos la prise en compte de cette population hôte, peu d'actions concernant une aide au logement à une famille libanaise nous ont été rapportées.

## 2.3. LES REFUGIES SYRIENS ET LES STRATEGIES DE DEPLACEMENT

### Les habitudes antérieures des travailleurs saisonniers ont guidés ceux-ci dans les secteurs agricoles lorsqu'ils sont revenus en réfugiés

Au Liban, les syriens sont des voisins, avec tout ce que cela inclus de connaissance mutuelle, mais également de défiance au regard des divers conflits que le Liban a connu entre 1975 et 2006. De longue date, des syriens travaillaient au Liban, qu'ils soient saisonniers dans l'agriculture, tâcherons dans la construction, gardiens d'immeubles, etc. De manière générale, les hommes venaient travailler, seuls, laissant les familles en Syrie. Les hommes le disent et les images d'archive de Google Earth en témoignent : les travailleurs des travaux agricoles saisonniers venaient vivre sous tentes durant les mois de travail agricole et de récolte. Mais la densité était faible, le besoin de main d'œuvre effectif et chacun y trouvait son compte.

Lorsque la crise a éclaté, ces habitudes pendulaires ont guidé les destinations et les hommes sont revenus, avec leurs familles, auprès de ces employeurs temporaires. Leur relation professionnelle, souvent de longue date et parfois devenue plus personnelle, a joué en faveur d'un accueil à travers la location d'un terrain. Et puis, de la famille nucléaire à la famille élargie ou aux relations, le réseau fonctionnant a densifié ces lieux d'accueil par petits pas, débordant bien souvent l'employeur initial qui n'avait pas anticipé un accueil à cette échelle et ne le souhaitait pas.

Ainsi, ces sites d'habitat temporaire que sont les ITS sont généralement organisés autour de regroupements familiaux ou villageois où un *shawish*<sup>26</sup> s'est établi en chef de camp. Constitués de maisons-tentes en matériaux légers (non-pérennes) serrées les unes contre les autres le long d'une ou plusieurs voies d'accès plus ou moins large, ils n'accueillent qu'un peu moins de 20%<sup>27</sup> des réfugiés syriens au Liban, mais très visibles

---

<sup>26</sup> « En arabe, le terme *shawish* désigne le « gardien des clés » ou plutôt le « maton », figure popularisée au Moyen-Orient à travers les films égyptiens. Avant la guerre, il était souvent utilisé pour qualifier le contremaître des travailleurs syriens ». <https://blogs.mediapart.fr/amnesty-international/blog/010715/camp-de-refugies-au-liban-le-shawish-chef-et-gestionnaire>

<sup>27</sup> Le nombre d'ITS, estimé à 15% des réfugiés syriens en 2014, augmente régulièrement pour accueillir ceux qui ne peuvent plus vivre en ville. In *Lebanon environmental assessment of the Syrian Conflict*, September 2014, p.10

et fortement soumis aux conditions météorologiques hivernales, ils ont centralisé l'aide des premiers programmes humanitaires.

### Le cas à part des logements urbains, majoritaires

La spécificité de la crise syrienne est sans doute l'émergence d'une grande majorité de réfugiés dits *urbains*. Si cette expression englobait initialement tous les réfugiés établis en dehors des camps officiels, elle prend au Liban une importance particulière où aucun réfugié syrien n'est installé dans un camp formel<sup>28</sup> et plus de 80% des réfugiés syriens trouvent un abri dans les secteurs urbanisés, par le biais du marché privé. Cette caractéristique rend leur identification difficile, alors que l'adresse déclarée lors de l'inscription au HCR a pu changer de multiples fois sans être remise à jour.

Ces réfugiés urbains se logent sont logés dans des bâtiments construits, où ils louent un appartement, une pièce d'un logement. Pour les plus démunis ou les moins chanceux, ce toit est celui d'un bâtiment insalubre ou non terminé (*substandard or unfinished buildings*) voire une simple place dans un abri collectif (*collective shelter*). L'accès aux divers réseaux, s'ils existent : électriques, d'adduction d'eau, voire d'égouts ou à une fosse septique, est de la responsabilité du propriétaire. Mais **à l'éclatement de la crise en 2011, le Liban n'avait pas encore développé d'infrastructures en capacité de répondre à la demande de sa population, donc à plus forte raison de sa population accrue par les migrations provoquées par la crise syrienne.** Le gouvernement promeut aujourd'hui toute action réalisée en faveur de ces développements urbains, peu importe qu'elle soit initialement destinée à un réfugié syrien. *In fine* elle bénéficie au développement national. Ces réfugiés sont ainsi pris en compte à travers la réponse à une augmentation de la demande en services urbains : adduction d'eau, assainissement, traitement des déchets solides ou logement.

### Mobilités et migrations

A l'automne 2014, puis définitivement en janvier 2015, le gouvernement libanais, non signataire de la convention de Genève a donc décidé de fermer ses frontières aux réfugiés syriens et demandé au HCR de ne plus enregistrer les nouveaux arrivants. Ce dernier n'ayant pas stoppé cette activité, le Liban a réitéré son interdiction. Il semblerait que le HCR, sans les inscrire en tant que demandeurs d'asile, les enregistre simplement sur une liste afin d'en avoir connaissance, *a minima*. Ainsi, le Liban ne recevant plus de réfugiés au regard de la décision nationale, le financement de l'établissement de réfugiés, devrait être arrêté en 2017.

Pour autant, que cela soit le fait d'évictions physiques ou de mobilité dues à des raisons de protection, d'opportunité de travail, de hausse de loyer, de stratégie personnelle, etc. toutes les ONG rapportent la fluctuation permanente du nombre et de la localisation des familles, de leur maison-tente comme de sites eux-mêmes mais également dans les logements urbains. Ces mouvements migratoires sont plus sensibles en certains endroits et très marqués lorsqu'il s'agit d'un ITS dans son ensemble. Ils sont un facteur négatif pour les ONG investies dans la sensibilisation des populations réfugiées à l'environnement, qui d'une part valorisent l'investissement communautaire et d'autre part ne peuvent pas travailler sur une relation pérenne avec le lieu de vie.

De plus, Sans être exclusifs, ces deux types d'établissements sont très majoritairement composés de populations différentes et Les ONGs rapportent la différence de leurs compréhensions, par exemple lors des séances de sensibilisation à l'hygiène.

---

<sup>28</sup> À l'exception des réfugiés syriens palestiniens, dont certains trouveront accueil dans les camps palestiniens gérés par l'UNRWA.

### III. DES ACTIONS HUMANITAIRES EN FAVEUR DES REFUGIES

Les actions humanitaires répondaient initialement aux besoins urgents des populations réfugiées, puis durant le temps de la crise (ou post-urgence) doivent s'inscrire dans les LCRP. Le premier, LCRP 2015-2016, a été publié plus de trois années après le début de la crise. Comme relevé précédemment, l'intégration de l'environnement au sein des objectifs de stabilisation dans le premier LCRP sera reprise par le LCRP 2017-2020 qui, en ciblant notamment les services essentiels en responsabilité première, entre-ouvre une porte avec les programmes humanitaires. De plus, en reconnaissant l'environnement en enjeu transversal<sup>29</sup> (*cross-cutting issues*) ce deuxième LCRP décline la relation à l'environnement de chacun des secteurs<sup>30</sup>. Pour autant, ensuite, seul le secteur de l'eau est réellement interpellé, laissant en chemin une prise en compte de l'environnement qui n'a pas encore trouvé son processus.

#### 3.1. La temporalité des actions humanitaires et leur objectif d'accès aux services de base

Les actions humanitaires ont suivies deux phases. Une première d'environ deux années met en œuvre des actions conçues pour un temps court. Ainsi, le deuxième hiver, des installations provisoires sont toujours installées pour les sanitaires alors que la durée de la crise a déjà été identifiée. En effet, si le système humanitaire présente une très forte réactivité à répondre en urgence, ensuite, en temps de crise (post-urgence), les réelles difficultés à prendre en compte la totalité du contexte peuvent se traduire par une inertie et des objectifs exclusivement dédiés aux bénéficiaires. La structure même du LCRP, par secteurs, document basé exclusivement sur les besoins identifiés des populations vulnérables, n'incite pas à une approche plus large.

Les méthodologies employées sont ainsi celles d'appui aux réfugiés, temporaires par définition alors qu'ils sont très majoritairement installés sur un temps long, mais sous la contrainte du bon vouloir du marché privé en charge de les intégrer. Ainsi, tous les acteurs rapportent la forte mobilité des réfugiés, que cela relève de leur propre stratégie ou de la relation avec les propriétaires, avec le spectre du déguerpissement ou d'un loyer augmentant de manière inconsidérée. De plus, l'arrivée en milieu urbain, de près de 1,2 million<sup>31</sup> de réfugiés syriens dans un pays à la population estimée à 4,5 millions avant la crise, pose des défis inhabituels.

Les organisations humanitaires rapportent s'être conformées dans leurs activités aux pratiques antérieures des territoires sur lesquels elles interviennent. Elles sont d'abord intervenues dans les ITS, plus visibles, avant d'identifier l'urgence en milieu urbain où les plus vulnérables s'établissent dans des lieux non dédiés à l'habitat<sup>32</sup>, magasins inoccupés, garages, parkings, etc. lorsqu'ils ne trouvent pas mieux. La question posée de l'impact de la densification, qui n'est pas seulement une multiplication numérique des impacts sur la ressource ou la pollution produite, n'a *a priori* pas été traitée. Dans les milieux urbains, les interventions sur les logements insalubres ou non terminés impliquent que le logement puisse être relié aux réseaux : au Liban, l'irrégularité de construction n'empêche pas ce raccordement, alors qu'il est impossible à l'occupant irrégulier (squatteur).

---

<sup>29</sup> Au même titre que le genre, les jeunes, la sensibilité au conflit, les quartiers urbains et la redevabilité aux populations affectées

<sup>30</sup> Cf. Annexe 3 - La prise en compte de l'impact environnemental de la crise dans le LCRP 2017-2020

<sup>31</sup> Environ 80% des réfugiés syriens tentent, au Liban, une intégration dans les milieux urbains, approximativement 20% se rassemblant dans des ITS.

<sup>32</sup> 771 000 people in residential buildings, 227 000 people in informal settlements, 156 000 in non-residential buildings. In : LCRP 2017-2020, p.139



### 3.2. LES ITS (*INFORMAL TENTED SETTLEMENTS*) ET LEURS USAGES

Les programmes humanitaires se sont donc structurés en fonction de ces deux types d'établissements, aux caractéristiques très différentes même si, géographiquement, ils peuvent être très proches. A Saadnayeh par exemple, dans l'agglomération de Chtaura-Zahlé, des petits ITS densifient tous les espaces libres.

Les deux régions principales d'accueil des réfugiés sous tentes sont les deux régions agricoles frontalières du Akkar et de la Bekaa, antérieurement fréquentées par de nombreux travailleurs saisonniers syriens. Vient ensuite le Sud Liban, choisi pour sa confession majoritairement chiite contrairement aux deux autres régions à majorité sunnites.

Les camps informels (ITS) sont composés de maison-tentes, réalisées en structure bois et grandes bâches ou tarpaulin. Ils sont catégorisés par le HCR en camps de plus ou moins 4 tentes. De manière générale une tente abrite une famille, mais elle peut être partagée avec un foyer de la famille rapprochée. Ces tentes ont des espaces *comparables* à ceux des bâtiments : généralement de formes parallépipédiques, ces maisons-tentes sont organisées en plusieurs pièces dont la grande pièce de vie avec le poêle à fuel pour la Bekaa, une chambre, une cuisine et une salle de bain. Elles incluent maintenant souvent des latrines dans les secteurs d'actions des ONG internationales. Les tailles varient selon les moyens mais, pour la région de la Bekaa, 40m<sup>2</sup> est un standard constaté, qui peut aller jusqu'à 160 m<sup>2</sup> (16 x 10m). Elles sont organisées de part et d'autre d'un accès central avec un espace très restreint entre deux maisons-tentes mitoyennes. Dans le cas de grands camps, plusieurs voies structurent un espace partagé.

#### L'accès à l'eau potable dans les ITS

Premier besoin vital, les acteurs humanitaires ont organisé un système d'accès à l'eau respectant le standard minimum de 35 litres / jour / personne. La distribution par camion (*water trucking*) ou le raccord à un puits sont des actions habituelles aux acteurs humanitaires et ne posent donc pas de difficulté majeure dans leur mise en œuvre. Sur la durée par contre, la généralisation de cette distribution par camion-citerne d'eau pose plusieurs problèmes, dont celui de l'assistance : il est entièrement financé par l'aide et il reste difficile de connaître l'impact de ce mode d'accès sur la ressource, même si certaines ONG demandent contractuellement de connaître l'origine de l'eau distribuée et disent la vérifier. Mais cette information et avant dédiée à la garantir la qualité de l'eau distribuée et n'est pas partagée avec un éventuel service national de gestion de la ressource, faute d'existence d'un tel service. Cette distribution est effectuée à hauteur de 35l./j./pers., mais cela n'interdit pas les réfugiés de s'approvisionner en plus à leurs frais s'ils le souhaitent. Nous avons pu assister au lavage à grande eau de la « véranda » de la maison d'un *shawish*, dans un camp pourvu d'eau par camion-citerne.

Dans le Akkar où l'habitude est de s'approvisionner à un puit, souvent illégal car simplement non déclaré, avec l'accord des propriétaires, les ONG ont commencé par construire des mini-réseaux à partir de la pompe du puit, pour alimenter des réservoirs en parallèles, desservant individuellement les maisons. Ces branchements directs qui intègrent une pensée collective propre à la densité posent plusieurs problèmes. D'une part, sans aucun compteur posé, personne n'est en capacité de dire le prélèvement sur la ressource. D'autre part, ce type d'accès ne favorise pas l'économie d'eau, puisque disponible sans restriction, si ce n'est son épuisement. Ainsi, dans la Bekaa, en cas de stress hydrique, le propriétaire déconnecte simplement la pompe branchée sur le forage agricole et destinée à fournir l'ITS afin de garder suffisamment de ressource en eau pour son activité agricole.

Il a été rapporté que certains ITS auraient réalisés le creusement d'un puits par eux-mêmes (non déclaré bien sûr) lorsque la nappe phréatique affleure. Mais cela n'a pas été confirmé et semble peu probable, il serait immédiatement connu par le propriétaire. Enfin, Il semble acquis que les nappes de surface sont déjà

polluées par les activités agricoles (nitrates) et donc leur eau non destinée à l'alimentation. Pour autant cela ne devrait pas se traduire par l'absence de vigilance de l'usage des puits de surface, car ceux-ci peuvent également être le vecteur de pollution, dans un sens comme dans l'autre.

Avec l'acceptation de la temporalité de la crise, enfin reconnue, certains mini-réseaux en PE (Polyéthylène) ont été réalisés avant leur interdiction renouvelée en janvier 2016 par le MEE, lorsque la connexion à un réseau municipal était possible et avec l'aval du propriétaire et du gestionnaire du réseau. Or, avec le temps, le MEE a réalisé la préemption que représente le coût de la distribution par camion, dans un contexte où le montant global de l'aide est réparti entre l'aide humanitaire et l'aide à la stabilisation. Ainsi tout ce qui est donné aux camions citernes est une perte sèche pour d'autres projets d'investissements. Sans plus de précisions, à partir de 2017, le MEE a limité cette distribution par camions à 10 litres / jour / personne. La tendance actuelle est intéressante, car le standard humanitaire est quoi qu'il en soit de 35l./j./pers., ce qui laisse une liberté d'interprétation aux ONG pour les 25l./j./pers. Restant à pourvoir. Un retour aux mini-réseaux est donc en train de s'opérer, qui ne s'appelle plus ainsi, mais « restauration de la ressource en eau » et tend à connecter des puits privés aux réservoirs des ITS à l'aide de pompes de surface ou submersibles.

### La collecte et l'évacuation des eaux vannes et ménagères dans les ITS

Les premières interventions humanitaires ont exclusivement ciblé des programmes d'urgence, implantant les standards habituels des latrines partagées (une latrine pour une quinzaine de personnes) avec un exutoire aérien sur le « canal » d'irrigation ou de drainage existant à proximité ou créé à cet usage.



Anciennes latrines (ITS près de Zhalé - janv.17)



Canal d'exutoire de latrines (ITS près de Zhalé - janv.17)

Bien souvent le « cours d'eau » est devenu l'exutoire de tous les déchets.



ITS à Ghazze avec latrines disposées le long du cours d'eau (janv.17)

Après la construction sur plusieurs années de latrines partagées aux évacuations plus ou moins gérées et l'acceptation du temps long de la crise, les acteurs humanitaires ont développés très majoritairement des latrines individuelles par tente et des exutoires « maîtrisés », avec pour corollaire la construction d'autant de puits d'infiltration, fosses septiques ou fosses-réservoirs à vider. Là encore, les actions humanitaires ont pour objectif l'accès au service de base et à l'hygiène, mais à nouveau, ces solutions ne peuvent être pérennes sur la durée, dépendante des financements permettant la vidange de ces réservoirs. De plus cela ne règle pas la question du traitement des boues.

Mais l'interdiction gouvernementale pour toute infrastructure en dur doublée par le refus des propriétaires de telles installations ont engagé les acteurs humanitaires dans leurs modes d'actions habituels. Début 2017, les financements de l'aide s'essouffaient devant ce gouffre sans fond. Pour autant, aucune épidémie importante ne s'est développée depuis le début de la crise, validant d'une certaine manière l'incessant manège des camions de vidange.

Les boues de vidange sont déversées au le lieu indiqué par le Gouverneur. Dans le Nord-Liban, le déversement est effectué à la station de traitement de Tripoli<sup>33</sup> qui, en sous-approvisionnement, n'assure qu'un pré-traitement. La Bekaa possède la seule station opérationnelle du Liban, à Joub Jenin, situé à quelques kilomètres au Sud de Ghazze. Elle est gérée par une entreprise privée qui en refuse l'accès aux acteurs humanitaires. Pour parer à cette situation, la Municipalité de Joub Jenin a mis à disposition un hangar dédié au déchargement des boues des ITS, qui lui est relié à la station et permet tout de même le traitement de ces boues.

La question des eaux grises est souvent le fait de l'aménagement intérieur des maisons-tentes, entre autres du fait de leur « fluidité » ou moindre dangerosité estimée pour l'hygiène.

---

<sup>33</sup> Cf. paragraphe 3.3 Se loger en milieu urbain, le traitement des eaux usées à Tripoli



Gestion individuelle des eaux grises dans un ITS de Ghazze (janv.17)

Certains acteurs humanitaires ont développés des puits d'infiltration, dont la capacité de filtration correspond normalement aux eaux ménagères et non aux eaux vannes. Mais cela reste mieux que les fosses d'aisances, qui représentent près de la moitié des cas. De nombreux terrains sont inondables, la montée des eaux ayant des effets peu désirables sur les fosses d'aisance, particulièrement lorsqu'elles sont construites à l'intérieur de la maison-tente, ce qui peut être le cas dans des ITS non supervisés par une ONG.

Avec le temps et la compréhension du contexte dans sa complexité certains acteurs humanitaires tentent de développer des solutions plus pérennes. Ainsi, la Croix Rouge Libanaise ou SI en partenariat avec la plateforme WASH, chacun de leur côté, travaillent à développer des modèles d'épuration à partir de réservoirs à plusieurs chambres de décantation suivi dans le meilleur des cas par une phyto-épuration de petite taille.

Le ME a validé le modèle, présenté dans l'étude d'experts<sup>34</sup> présenté en janvier 2017. Cette étude récente commanditée par l'UNICEF est en cours d'approbation<sup>35</sup> au MEE. La solution proposée basée sur un réservoir à plusieurs chambres posait d'autres problèmes. Il était réalisable au Liban, mais devant la spécificité du produit, l'entreprise demandait un engagement d'une quantité donnée, par an, pendant 5 ans. Si l'UNICEF, sollicité, a pensé à servir d'intermédiaire aux ONG qui ne peuvent s'engager sur un accord de ce type, elle s'est depuis rétractée, cette temporalité de la production ne correspondant pas aux besoins. A l'été 2017, le MEE ayant pris conscience du problème sans solution semble redevenir moins tranchant, laissant à l'ONG la possibilité de tester cette technique avec des réservoirs d'eau habituels (en PE) en séries.

Ces interventions individuelles ne cherchent pas à travailler une économie d'échelle due à la densité d'habitations sur un seul site. Il a été avancé que, quoi qu'il en soit, les propriétaires s'opposent à toute construction de réseau (étude NRC, janvier 2017) et qu'une fosse collective impliquerait des travaux en dur. Pour autant, quelques réalisations de mini réseaux d'assainissement ont été réalisés lorsqu'il était possible de les raccorder au réseau public, avec l'accord de la Municipalité et du propriétaire. Cela amène à considérer la relation avec le propriétaire de manière prioritaire.

---

<sup>34</sup> *Middle East partners - Daily business, strategy, Provision of waste water services Informal Tented Settlement in Lebanon -19 december 2016, 70p.*

<sup>35</sup> En juillet 2017, la validation n'avait pas avancé depuis janvier. Situation assez fréquente au Liban où une institution valide en première lecture et où la validation définitive n'arrive jamais, bloquant l'étude dans un entre deux où ni la solution proposée ne peut être implantée, ni une nouvelle étude n'est lancée après refus et recommandations.

## La gestion des déchets solides dans les ITS rejoint les problématiques urbaines

Depuis juillet 2015, le Liban est confronté à une crise des déchets sans précédent suite à la fermeture de la décharge de Naameh (Mont-Liban) où les déchets des municipalités de Beyrouth et du Mont-Liban étaient enfouis. Toute cette région du territoire se voit noyée par des montagnes de déchets éparpillés dans les rues, incinérés de façon sauvage et enfouis dans des décharges sauvages non normalisées (Au total, 670 décharges ont été identifiées et sondées sur la totalité du territoire Libanais). Le sujet des déchets au Liban est ainsi brûlant, et les dernières élections ont montré qu'un nouveau parti pouvait émerger et faire un score respectable (30%) à Beyrouth, sur la base d'un programme structuré à partir d'une réponse à cet enjeu. Aujourd'hui, le Liban continue l'enfouissement, après avoir interdit l'incinération. Le tri est extrêmement faible et le compostage quasi inexistant.

De longue date, le Liban se débat avec des problèmes aigus liés à la gestion des déchets (saturation des capacités, pollution de l'environnement, risques sanitaires...) régulièrement dénoncés. Malgré le fait d'avoir mis à jour plusieurs lois réglementant la gestion des déchets et signé plusieurs conventions internationales<sup>36</sup> bien avant la crise de réfugiés syriens en 2011, le gouvernement libanais n'a toujours pas mis en place le cadre législatif concernant la gestion de déchets solides. A cette situation déjà critique s'est donc surimposée l'arrivée massive des réfugiés syriens au Liban issus de la crise syrienne. Cette augmentation d'environ 25% du nombre de résidents au Liban ajoutée à la croissance propre à la population libanaise laisse les municipalités en charge de cette gestion largement démunies. Au Liban, plusieurs acteurs institutionnels partagent les enjeux de la gestion des déchets solides<sup>37</sup>, alors qu'à l'heure actuelle le pays ne dispose pas d'un système obligatoire pour la gestion des données et informations liées.

---

<sup>36</sup> Notamment les conventions de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, entrée en vigueur en 1992, et de Stockholm sur les polluants organiques persistants, entrée en vigueur en 2004.

<sup>37</sup> Principalement :

- Le Ministère de l'environnement,
- Le Conseil pour le développement et la reconstruction,
- Le Ministère de l'intérieur et des municipalités,
- Le Ministère des finances,
- Le Cabinet du Ministre d'Etat à la Réforme Administrative,
- Le Ministère de la santé publique.



Site d'enfouissement des déchets de Ghazze (janv17)

De leur côté, l'ensemble des acteurs humanitaires rencontrés est relativement à l'aise sur ce sujet : l'acteur en responsabilité est identifié, il s'agit des municipalités. Leur rôle s'arrête donc à vérifier que la collecte des conteneurs dédiés est bien réalisée. Certaines ONG internationales participent d'une manière indirecte pour aider la Municipalité dans la collecte, quand la proportion de réfugiés et par trop supérieure à celle des résidents et donc des services de la municipalité. Mais seule la collecte est systématiquement ciblée. Le traitement, qui est le fond du problème, n'est pas abordé. De manière générale, le fonctionnement habituel du système municipal de collecte des containers d'ordures ménagères disposés par la Municipalité contre une redevance de 3 à 3,5 \$ par unité d'habitation (par tente dans les ITS) est pratiqué et semble fonctionner.

Ce qui se passe après la collecte n'est pas documentée par les ONG Internationales. Arcenciel, ONG Libanaise a un département spécialisé sur le sujet (cf. en annexe 1 la situation du stockage et du traitement des déchets à Tripoli, Zahlé et Ghazze). Elle rapporte l'expérience de tri installée à Ghazze par une ONG internationale et qui n'a pas fonctionné un mois avant de laisser la place à un immense centre d'enfouissement, dont la capacité, doublée par une digue d'environ 2m., est presque atteinte maintenant. Quelles sont les raisons réelles de l'arrêt de ce projet de tri ? manque de motivation de la part de la municipalité, processus de gestion non étudié, mauvaise adéquation de la solution technique ? Quoi qu'il en soit, l'histoire montre que le projet développé par un acteur humanitaire n'a pas été approprié par l'acteur institutionnel. Enfin, les terrains à proximité du site d'enfouissement accueillent de larges sites d'ITS, dont certains foyers parmi les plus vulnérables y trouvent une petite source de revenus, posant la question de la salubrité de ces lieux.

Arcenciel rapporte que les projets pilotes de compostages qu'ils ont développés dans les ITS se sont soldés par un arrêt devant la faible motivation des réfugiés à s'y investir. Mais quel est la motivation d'un réfugié pour aller remuer des déchets quand il n'a pas l'usage du compost et que le message donné par le territoire est qu'il n'est pas souhaité qu'il demeure ici ?

Cette question renvoie à une question générale d'*incentive*. Pratiquées dans un pays voisin (la Jordanie) par le biais du *cash for work* avec des réfugiés du camp, la collecte sélective des déchets y est réalisée dans les

camps formels gérés sous la responsabilité des acteurs humanitaires, et fonctionne bien. Pour autant l'ONG cherche maintenant à développer un système autosuffisant afin de sortir une fois de plus de ces dépenses structurelles sans fin. Or, l'expérience comparable<sup>38</sup> réalisée au Liban montre que si la vente peut équilibrer le prix du tri, la collecte reste pour l'instant à la charge de l'association porteuse du projet.

Enfin, si le rapport de déchet/habitant quotidien produit par un réfugié syrien est inférieur à celui produit par un Libanais, certains types de déchets, comme les déchets médicaux ont vu leur production augmenter très fortement.

### **L'accès à l'énergie dans les ITS**

Les ITS de la Bekaa sont situés à près de 1000m d'altitude, sur le plateau entre les monts Liban et anti-Liban, où les hivers sont froids. Les maisons-tentes sont équipés d'un poêle au fuel. Le HCR en avait équipé les premiers ITS et distribue des bons de fuels, insuffisants pour la totalité de l'hiver, mais ainsi il favorise ce type de chauffage qui minimise les incendies. En relation, le marché privé est en pénurie de carburant en cas de grand froids et les prix s'envolent. Par la même occasion, ce mode de chauffage minimise également la consommation de bois. Celle-ci nous a été rapportée, une fois, par un réfugié disant qu'il pouvait s'en servir en complément, en ramassant des branchages morts dans la vallée. Lors d'une autre visite, les réfugiés avaient conservés les branches des arbres coupées sur demande du propriétaire. Mais le fait de trouver à plusieurs endroits des branchages qui traînent confirme ce que tous les acteurs nous disent : la pression sur le bois énergie est inexistante du fait de la présence des réfugiés au Liban.

Par contre, la consommation de fuel est élevée. Afin de la limiter, le Croissant Rouge qatari a développé un programme de fourniture d'un isolant mince aluminisé, à poser à l'intérieur de la maison-tente existante. La quantité fournie permet d'isoler la pièce de vie où le poêle est présent. Cet isolant réfléchit effectivement la chaleur lorsque le poêle fonctionne. Le Croissant Rouge Qatari estime qu'en un hiver de chauffage l'investissement est rentabilisé et qu'il fonctionne également bien en thermique d'été. Nous n'avons pas assez de recul pour une évaluation de son vieillissement, particulièrement au regard du relèvement des bas de tentes pratiquées pour l'aération, les critiques formulées ciblant l'effet d'étanchéité à l'humidité (depuis l'intérieur) de ce matériaux. Enfin, en cas de mobilité il n'est pas certain que l'isolant soit correctement démonté et emporté.

### **La gestion communautaire dans les ITS**

Suivant les organismes humanitaires, certains ont choisi d'appuyer leurs actions sur la responsabilisation de la communauté, avec la création d'un conseil communautaire, dont le responsable, désigné par un vote, est très généralement différent du shawish. Un transfert de compétences et une responsabilisation vise à les rendre autonome pour la gestion de ces services et l'entretien du camp. De fait, ces comités sont d'autant plus nécessaires que le service d'eau potable nécessite une maintenance et un entretien, dans les autres cas, il s'agit plus d'une gestion sociale que technique. Dans tous les cas, la mobilité est une entrave à un fonctionnement pérenne de ces comités.

D'autres ONG ont estimé que la relation entre le responsable du Conseil communautaire et le shawish finissait toujours par poser problème et n'ont pas développé ces comités. Dans ces ITS sans conseil communautaire, la bonne tenue du camp est alors directement liée au shawish qui bien souvent demande sa part particulière dans les actions de l'ONG, y compris pour une tenue de camps très discutable.

Enfin, les ONG ayant développé des programmes de sensibilisation à l'hygiène et à l'environnement rapportent d'une part la faible résonance dans les secteurs à forte mobilité et d'autre part, la liaison entre

---

<sup>38</sup> Centre Arcenciel de Taanayel

le succès de ces processus de responsabilisation est la personnalité des leaders communautaires. Les résultats peuvent donc être très différents d'un ITS à l'autre.

### La création de nouveaux ITS, fin 2016

Après la réorganisation de la répartition, sur les territoires accueillants des ITS, des ONG présentes dans la coordination WASH, autant que faire se peut, l'ONG dédiée assume le rôle de référent pour les ITS des cadastres dont elle a pris la responsabilité et s'assure d'une connaissance de tous les ITS présents et de leurs mouvements. Ainsi, aujourd'hui les ONG en charge du territoire cadastrale essaient de suivre les mouvements de camps et de tentes, si possible de famille, afin de faire connaître les besoins.

Pour autant, notre visite nous a amené à un autre constat : aucun appui technique n'est apporté en cas de création d'ITS. Lors d'une visite d'un ITS nouvellement installé suite à un changement de lieu, les 60 tentes de 64m<sup>2</sup> à 160 m<sup>2</sup> (90 familles) sont organisées le long d'une voie centrale de 5,5m, et chacune a creusé une fosse d'aisance et une fosse pour les eaux grises, non accessibles aux vidanges. Le terrain s'est révélé être inondable. Cela était prévisible, il a les mêmes caractéristiques que les terrains voisins, dont un certain nombre accueillent des ITS. Les inondations s'accompagnent de la remontée du contenu des fosses. Antérieurement accompagnés par un organisme humanitaire pour ce qui concerne la sensibilisation à l'hygiène, les habitants de l'ITS rapportent<sup>39</sup> avoir cherché de l'aide auprès d'ONG. Ils ne font pas partie, *a priori*, des plus vulnérables et n'en ont donc pas trouvé. le constat est qu'ils n'ont reçu aucun avis technique.

Un support technique sur la totalité du territoire, et avec une vue d'ensemble, apparaît être primordial au vu de l'impact environnemental, comme en vue d'assurer l'hygiène. Mais cela ne correspond pas à une structuration de financement par projet, comme elle est pratiquée actuellement. Le fait qu'en décembre 2016, il soit toujours possible d'installer un camp de cette manière est étonnant : l'ONG en responsabilité sur ce secteur a rapporté ne pas avoir connaissance des faits : ni de la demande préalable, ni des impacts des constructions réalisées.

L'une des difficultés rapportée par une ONG qui essaie de suivre les communautés lorsqu'elles doivent changer de lieu est que, puisque les camps formels sont interdits, ils ne peuvent pas apparaître comme les aidants à s'installer. Ils essaient alors de faciliter le lien entre la communauté réfugiée et la Municipalité mais n'interviennent réellement qu'une fois que, *a minima*, les piquetages ont été réalisés.

### 3.3. SE LOGER EN MILIEU URBAIN

Comme relevé, l'impact des réfugiés en milieu urbain est exclusivement considéré à travers une augmentation de la demande des services de base, liée à la croissance de la population résidente. Dans le cadre des établissements en milieu urbain, l'aide apportée par les organisations humanitaires concerne principalement les conditions de logement et interviennent pour l'amélioration des logements insalubres ou non terminés (*unfinished and substandard buildings*) où les populations les plus démunies trouvent refuge. L'un des objectifs de cette aide est d'intervenir à l'intérieur du marché de logement existant.

L'aide, implique l'aval du propriétaire pour des travaux de mise aux standards de base en échange d'un an de loyer gratuit ou d'une réduction du loyer correspondant au montant des travaux. Il est considéré que le logement doit être relié aux réseaux municipaux d'eau potable et d'égouts ou à défaut à une fosse septique. Si la connexion à des réseaux existants n'est pas effective, l'organisation humanitaire peut inclure cette démarche dans le montant des travaux. Mais si ces infrastructures n'existent pas, les acteurs humanitaires ne peuvent intervenir et essaieront de proposer une autre solution d'hébergement aux familles. Avec une

---

<sup>39</sup> Difficile de recroiser l'information et comprendre exactement le processus suivi et la demande formulée, dans une visite terrain si brève.



compréhension institutionnelle du contexte, les ONG proposent la création de mini-réseaux urbains en HDPE (Polyéthylène haute densité), à partir de forage de nouveaux puits, pour des villages non alimentés voire des secteurs périurbains.

Dans tous les cas, les habitants de ces logements réfugiés ne peuvent pas avoir de compteurs en nom propre, la réglementation le leur interdit. Ils ne peuvent avoir accès aux services qu'à travers l'abonnement d'un propriétaire qui leur permet l'accès au service. Le propriétaire répercute au locataire leur coût, effectif lors d'un compteur séparé ou évalué lors d'un compteur commun, et celui des taxes municipales (trottoirs) en sus du loyer.

### **L'accès à l'eau potable à Tripoli**

A Tripoli, l'EELN (Etablissement des Eaux du Liban Nord), reconnu et opérationnel bien avant la crise, a entamé une course à la réalisation de projets afin de répondre à l'ampleur de la demande. Le travail abattu ces dernières années est impressionnant. Mais il a alors, de fait, fait le choix de favoriser l'approvisionnement à la gestion. Aujourd'hui, une moitié des appartements desservis sont équipés d'un compteur, les autres continuant de payer un forfait<sup>40</sup> (inférieur à la consommation effective). D'autre part, le réseau est toujours l'objet de pertes importantes, malgré des reconstructions de ses secteurs les plus anciens avant la crise. En fait, deux courants s'opposent au sein de l'organisme, sans s'afficher : celui de la réponse à la demande (qui est la tendance actuelle) et celui de la gestion d'un établissement autonome (qui était la tendance avant la crise).

Aujourd'hui, le Directeur des opérations ne cache pas sa crainte au regard du risque d'épuisement de la ressource, qui appelle à la réalisation du projet d'eau de surface planifié en réponse à ce risque, identifié de longue date, et qui n'a jamais été mis en œuvre, malgré un calendrier établi.

Cette question de l'accès à l'eau potable est intéressante, car assez représentative de l'état d'esprit au Liban. Il porte à trouver des solutions techniques ou technologiques pour l'accès à la ressource, parce que le besoin est réel ; mais cela sans, d'abord, s'assurer d'une gestion correcte à défaut d'être optimale. Est-ce parce que les dirigeants savent la difficulté du Liban à valider d'excellentes études, dont certaines sont toujours en attente dans un entre deux après les premières validations d'un long processus ? Ainsi, le Code de l'eau était toujours en attente d'une complète validation institutionnelle en janvier 2017.

### **Le traitement des eaux usées à Tripoli**

Pour ce qui concerne le traitement des eaux usées à Tripoli, la station en fonctionnement a été dimensionnée pour un volume plus important que le réseau, réalisé partiellement et dont l'agenda de réalisation n'est pas respecté. Elle fonctionne ainsi depuis plus de dix années, avec un contrat onéreux de maintenance, auprès d'une entreprise étrangère, contrat qui ne peut pas être rentabilisé en l'état. De nombreux projets sont prévus, mais il semble que la planification initiale n'a pas pris en compte l'ensemble des critères adéquats.

### **La gestion des déchets solides à Tripoli**

Les déchets solides sont entreposés dans une grande décharge à ciel ouvert, près du port, en conformité avec les problèmes propres au secteur sur tout le pays et déjà évoqués.

A Tripoli, c'est la communauté de communes, Al Fayhaa, qui est en responsabilité de la gestion des déchets solides. Elle en a contractuellement légué la collecte et l'enfouissement à un opérateur privée qui souhaite renégocier son contrat avec effet rétro-actif eu égard à l'augmentation exponentielle depuis le début de la

---

<sup>40</sup> Le règlement de la facture d'eau à l'aide d'un forfait est une ancienne pratique que l'EELN s'emploie à changer pour un paiement à la quantité réelle utilisée.

crise. Pour autant, les chiffres annoncés (augmentation de 50% entre 2010 et 2017) ne peuvent pas être le seul fait des réfugiés.

(Cf. Anne 1)

### **3.4. DES CONTEXTES (PERI) URBAINS : QUEL AVENIR POUR CES FRANGES AGRICOLES ?**

Les ITS se sont installés là où les propriétaires de terres agricoles acceptaient de les accueillir, moyennant une location élevée du terrain. De fait, un réel marché lucratif s'est développé avec pour résultat le mitage des franges agricoles périurbaines. Actuellement, personne ne s'intéresse à l'après-crise, alors qu'avec la durée, tous les ITS ont bétonné le sol de leurs maisons-tentes et que les mobilités continuent ce processus.



Anciens sites d'ITS à proximité de Zahlé (janv.17)



Enfin, les conflits de voisinages entre activités incompatibles posent de vrais problèmes, tant pour les habitants qui souhaiteraient bouger, mais pour qui cette mobilité a un coût important, que pour les acteurs humanitaires qui voudraient les assister mais refusent d'intervenir dans un site où les conditions d'hygiène minimum ne peuvent être atteintes. Ainsi par exemple, ce cas d'une mitoyenneté avec une tannerie ou celui où un agriculteur a transformé son ex-parcelle agricole en stockage de lisier (cf. photo ci-dessous).



Ainsi, si les impacts directs dus à la présence des ITS sont maintenant bien identifiés avec un réel investissement des acteurs humanitaires dans leur prise en compte, les impacts territoriaux, sur lesquels les acteurs humanitaires n'ont aucune prise, n'ont pas été identifiés.

## IV. LE PROPRIETAIRE, UN ACTEUR ESSENTIEL

La relation des organismes humanitaires avec les propriétaires est revenue comme un leitmotiv tout le long des entretiens. De fait, **l'habitat des populations réfugiées est intégralement géré par le marché privé**. C'est aujourd'hui le propriétaire qui décide ce qui peut être fait ou pas sur ses terrains ou dans son logement, dans le respect de la loi. C'est lui qui décide du prix du loyer, de la possible présence ou non de réfugiés sur son sol, des équipements réalisés, etc. Cet acteur est aujourd'hui plus subi par les organismes qu'envisagé en partenaire effectif.

Les locations de sites pour ITS (factuellement illégaux) ou de logements insalubres (formellement légaux) diffèrent en plusieurs points.

### Dans le cas de maison ou d'immeubles

Comme relevé précédemment, l'aide proposée est envisagée en échange d'une remise de loyer calculée en fonction des travaux réalisés. La proposition sous-jacente est d'avancer les fonds à un propriétaire pour qu'il puisse réaliser les travaux d'amélioration de son bien destiné à être habité (*unfinished building*) ou de les faire réaliser. Un contrat est signé entre l'ONG et le propriétaire pour une durée définie<sup>41</sup>. Un nouveau processus pourra éventuellement être engagé ensuite afin de renouveler l'aide et l'accueil de la famille.

Ces activités rentrent dans un processus de construction de la ville et sont donc entièrement soumises aux règlements nationaux et impactées par le marché immobilier. Leur coût colossal, puisque *in fine* l'aide prend en charge la partie non terminée de la construction, rend ces programmes de petite ampleur au regard des besoins<sup>42</sup>, même s'ils sont importants.

A Tripoli, le cas particulier de la propriété islamique a été utilisé par une ONG libanaise (LRC) afin d'accéder à des parcelles foncières pas encore loties et destinées aux populations vulnérables. Cette démarche leur a permis, non sans difficultés, de dépasser les clivages de l'aide humanitaire ou du développement et de travailler autant avec les réfugiés syriens qu'avec la communauté hôte.

La quantification de l'impact de la présence des réfugiés syriens est aujourd'hui sujette à caution. Les ordures sont souvent le meilleur indicateur de leur présence, avec une péréquation à réaliser pour l'évaluation car une personne vulnérable produit moins de déchets qu'un résident de classe moyenne. La diversité des modes d'accès à l'eau et la faible couverture en compteurs rend impossible une évaluation par ce biais. Enfin, le traitement des eaux usées est encore trop parcellaire au Liban pour être utilisé à de telles fins.

### Dans le cas d'ITS

Les propriétaires louent des terrains pour l'établissement de camps temporaires de maisons-tentes. Ils décident du montant de ce loyer et de ses fluctuations mais n'engagent aucun frais pour l'établissement des réfugiés. A eux de se débrouiller pour accéder aux divers services de base. Si la

---

<sup>41</sup> Elle varie en fonction des programmes développés et des ONG. NRC par exemple, établie des contrats de 12 mois.

<sup>42</sup> 80% des réfugiés en milieu urbain correspondent à plus de 300 000 familles.

récente étude de NRC (janvier 2017) informe que plus de 70% des propriétaires sont rétifs à tout aménagement, une fois considéré que quoi qu'il en soit la présence d'un habitat dense laisse des traces fortes sur le site, cela mène à se demander ce que sait et ce que comprend réellement le propriétaire et la part de la crainte que l'histoire des camps palestiniens ne se répète<sup>43</sup>. Un pavage par exemple, à priori plus dur qu'un gravillonnage peut être plus simple à enlever ensuite que ce dernier, même de gros calibre. Avec les passages, les pluies et les inondations, les pierres s'infiltrant dans le sol et la remise en état complète deviendra quasiment impossible. De même, si une fosse d'aisance est moins visible qu'une phyto-épuration, ce qu'elle laisse dans le sol impose d'attendre quelques années avant le retour à un usage normal du terrain à l'agriculture. En effet, si le puit perdu est moins pérenne que d'autres solutions avec des réservoirs de traitements (en théorie il suffit de le combler), ses séquelles sont plus difficiles ensuite à traiter, surtout si l'on considère la pollution de la nappe phréatique de surface.

Ainsi, le travail effectif avec les propriétaires est très nettement contrecarré par la crainte partagée de l'établissement définitif de ces ITS et réfugiés. Il se traduit actuellement par une simple demande d'accord, de la part des ONG, pour des travaux que le propriétaire s'appropriera ensuite possiblement pour demander une hausse de loyer ou conserver les équipements (réservoirs, principalement) qu'il revendra après avoir déguerpi l'ITS actuel<sup>44</sup>.

In fine, au regard de l'accueil des réfugiés par le marché locatif urbain, fut-il de mauvaise qualité le refus de toute installation pérenne empêche le développement de solutions prenant en compte l'impact environnemental ou la valorisation d'aménagements pour son atténuation. Le souvenir douloureux du départ des acteurs humanitaires après la crise israélo-palestinienne, laissant le Liban seul (avec l'UNRWA) avec les camps palestiniens est aujourd'hui une limite qui, bien que (re)connue, n'a pas été résolue.

## V. LE TERRITOIRE LIBANAIS : ENTRE NEGLIGENCE ET IMPUISSANCE

Le Liban n'a pas signé la convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés. Ainsi, en ne demandant pas formellement l'aide humanitaire, le pays reste responsable sur son territoire. De fait, il est également responsable de la provision des services essentiels, ce dont il ne s'acquittait déjà pas pour la population résidente au Liban avant la crise.

Le Liban est un tout petit pays, fortement centralisé. Ce fait, lié au système électoral en place ne favorise pas la décentralisation : les électeurs votent dans leur territoire traditionnel de résidence familial (qui peut ne plus être celui de résidence de la famille) et non le lieu où ils habitent. Les municipalités ont des budgets extrêmement réduits et les membres du conseil municipal sont bénévoles. Cela a un impact fort pour la réponse à des enjeux de territoires, tel le traitement des déchets dont les municipalités ont la responsabilité.

### Une absence de connaissance d'état des ressources

Il est accepté par toutes les parties que le Liban connaissait une situation environnementale à risque voire en cours de dégradation avant la crise. Cela est, entre autres, lié aux difficultés structurelles rencontrées par le pays, qui n'arrive pas à finaliser les validations des plans programmés, donc à les mettre en œuvre ensuite. De nombreux projets d'infrastructures étaient envisagés en coopération et connaissent des enjeux de coordination importante, telle la station de traitement de Tripoli.

---

<sup>43</sup> Crainte répétée systématiquement par toute personne libanaise rencontrée durant l'étude.

<sup>44</sup> Les déguerpissements semblent être rares dans les sites de l'étude. Ils ont surtout été rapportés au sujet du Akkar, lorsque leur situation pouvait avoir un impact sur une infrastructure.

La question du traitement des déchets se traduit actuellement par une fuite en avant, alors que la seule solution retenue est l'enfouissement. Aucune politique de tri à la source n'émerge. Aucune solution durable ne voit le jour, et le dernier site d'enfouissement ouvert, à proximité de l'aéroport international de Beyrouth a dû être fermé en catastrophe, qui attirait des oiseaux dans les trajectoires de décollage-atterrissage.

En ce qui concerne la ressource en eau, l'absence d'étude et donc de connaissance du territoire libanais est difficilement compréhensible au regard du risque encouru et connu : les nappes phréatiques de surfaces étaient polluées avant la crise, le contexte karstiques ne filtre que peu l'eau alors que celle-ci suit les failles du rocher, les puits non autorisés donc non contrôlés sont monnaie courante, etc. Et rien n'est réellement engagé pour garantir la gestion de la ressource, là également, le risque est la fuite en avant afin de répondre aux besoins de la population libanaise augmentés de ceux des réfugiés. L'UNICEF avait, en janvier 2017, l'intention de commanditer une étude sur l'état de la ressource en eau.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques multiplie les mises en garde contre une utilisation non raisonnée des ressources en eau du pays, sans toutefois en avoir une connaissance précise. En effet, selon Wajdi Najem, directeur de la faculté d'ingénierie de l'Université Saint-Joseph, aucune étude en temps réel des ressources hydrauliques n'a été menée depuis plusieurs décennies. Les systèmes de mesure des écoulements superficiels (fleuves) existent, même s'ils doivent être renforcés.

En revanche, la connaissance du niveau des eaux souterraines et des aquifères est quasi nulle. Au début des années 1970, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) avait réalisé une cartographie partielle des ressources en eau du pays. Mais cette étude n'a jamais été mise à jour. Les autorités publiques se basent ainsi sur une extrapolation des données existantes, incluant une marge d'erreur non négligeable.

[http://www.lecommercedulevant.com/sites/default/files/48-52%20economie%20eau%205615\\_0.pdf](http://www.lecommercedulevant.com/sites/default/files/48-52%20economie%20eau%205615_0.pdf)

### **Des projets de développements, mais quelle gestion de la ressource ? L'appui du PNUD**

L'information que toute l'aide était initialement donnée aux réfugiés syriens alors que rien n'était alloué à la population hôte mérite certainement d'être temporisée. Si cela était exact pour l'aide humanitaire, qui est destinée aux foyers vulnérables, de nombreux projets de l'aide à la stabilisation (antérieurement au développement) concernant des infrastructures d'eaux sont accélérés après un arrêt les premières années de la crise. A noter que le gouvernement Libanais a lui-même connu une crise grave entre 2013 et 2014, avec une Présidence vide durant 10 mois.

Dès septembre 2014, le ME en partenariat avec le PNUD publiait une évaluation environnementale au Liban du conflit syrien<sup>45</sup> afin de définir des projets de développement prioritaires en relation. Même si l'objectif déclaré de ces études est d'accéder à un financement pour les projets à étudier et mettre en œuvre, elle représente l'une des sources de données les plus complètes.

## **VI. ESSAI DE CONCLUSION, PRENDRE LE RISQUE DE LA VUE D'ENSEMBLE**

Après plus de cinq années de travail à une réponse à la crise syrienne, la relation entre les acteurs humanitaires et institutionnels se cantonne bien souvent à des relations d'autorisation, plus qu'à un partenariat : mais celui-ci est-il possible ?

---

<sup>45</sup> Republic of Lebanon Ministry of Environment, PNUD - Lebanon Environmental Assessment of the Syrian Conflict & Priority Interventions - September 2014, 163p.

Le maire de Ghazze, où la population de réfugiés syriens est environ 8 à 9 fois celle des résidents libanais, n'a pas de mots assez durs vis-à-vis des ONG. Il n'a cessé de répéter que leur budget devrait être alloué aux municipalités. Qu'il a envisagé de mettre toutes les ONG dehors, puis dit s'être il s'est ravisé en compassion des réfugiés. Quelle que soit la différence entre l'ampleur du propos et la réalité, cet argument de la non-légitimité des fonds humanitaires des ONG internationales sur le territoire est récurrent. La coordination pourrait-elle jouer un rôle plus élargi que la seule identification-réponse aux besoins ?

De manière générale, les ONG assurent avoir d'excellentes relations avec les municipalités. En général il s'agit d'une personne point focal en capacité de démêler les problèmes rencontrés ou de faire avancer les autorisations pour la mise en œuvre des projets. Mais est-ce possible qu'il en soit autrement au regard de l'inconsistance des équipes municipales au Liban ? Ainsi, au Liban les ONG auraient plutôt tendance à se plaindre des contradictions entre ministères. Mais lors de nos visites, les relations citées avec l'autorité institutionnelle ne rapportent que des demandes de permissions d'action. Seuls des projets en partenariat avec l'EELN ont été rapportés.

Deux organisations ont choisi de supporter le travail des municipalités en finançant complètement un poste d'ingénieur conseil au sein de la municipalité. Dont une depuis plus de 15 ans.

### **Le difficile équilibre des acteurs humanitaires opérationnels**

La situation des ONG est toujours particulière, agissant sur un territoire où leur seule légitimité est initialement l'assistance aux personnes en risque vital, elles ont développé des modes d'interventions a-territoriaux<sup>46</sup>. Mais alors, comment prendre en compte l'impact environnemental d'une crise ?

La crise syrienne au Liban a la spécificité d'être exogène. Si le risque vital des populations réfugiées est réel pour les plus vulnérables et ceux situés dans les zones de conflits où l'aide humanitaire arrive difficilement, l'ampleur du mouvement et son absorption exclusivement par le marché privé génère également des risques humains. Le non-appel au système de l'aide humanitaire du Liban laisse un vide dans le processus de coordination de celle-ci, et les relations entre agences onusiennes ont hélas menés à un important retard dans la coordination de la crise, laissant les ONG à leurs habitudes, sur un territoire qui refusait la mise en place de camps formel : ce qui est la réponse habituelle qu'elles savent mettre en œuvre. A partir de là se sont initialement développés des processus d'aide sans prise en compte du territoire d'accueil, physique comme humain.

Or, l'environnement est territorial. Comment s'intéresser à l'impact de ses activités sur l'environnement, quand le territoire considéré se limite aux m<sup>2</sup> du sol nécessaire à l'installation d'une famille, de sa tente et de conditions d'hygiène acceptables ? Il faudra attendre plus de deux ans, que la coordination se mette en place pour que la temporalité de la crise, comprise pourtant dès le début de l'année 2013 dans les milieux diplomatiques, ne transparaissent dans les projets.

Enfin, il reste un point, de taille, qui concerne le choix des bailleurs. Tant que l'aide humanitaire ne s'intéressera quasi exclusivement qu'aux « bénéficiaires » (dans le jargon de l'émergence humanitaire des années 1970 : les *victimes* directs, à qui l'évolution du système humanitaire reconnaît un droit de regard sur l'aide apportée), il ne sera pas possible de penser le territoire, qui est celui de la collectivité. Il peut être dit que le Liban a souhaité en garder la responsabilité et qu'elle lui revient. C'est juridiquement vrai. Le fait est que parallèlement, des projets de développement d'infrastructure voyaient le jour. Les méthodologies sont diverses, mais il serait intéressant que ces deux mondes percolent l'un avec l'autre. L'enjeu n'est pas ici de « passer » de l'humanitaire au développement, comme est souvent interprétée l'expression consacrée du

---

<sup>46</sup> Un exemple hors contexte : MSF est capable en quelques jours de mettre en place un hôpital opérationnel : c'est un exploit de logistique et de coordination, applicable en tout lieu

LRRD (*linking relief rehabilitation development*), mais avant tout de reconnaître l'autre processus en œuvre, complémentaire.

Enfin, dans un cas comme le Liban, où le gouvernement n'a pas instauré de phase humanitaire, La coordination a un rôle particulièrement important à jouer dans la relation de l'aide humanitaire avec les institutions. Elle ne peut pas se contenter de rester dans une position de coordination de la réponse et de couverture de tous les besoins. Mais, assurée par une agence des Nations unies, elle est prise dans un jeu diplomatique qui la muselle tout à la fois. Quoi qu'il en soit, pour tout ce qui touche l'environnement, il serait opportun que la coordination vienne en réel support technique et le diffuse, sur le terrain, si elle ne peut réaliser elle-même un certain nombre d'actions. Actuellement, plusieurs ONG développent chacune des solutions.

La connaissance des processus de développement à l'œuvre, doublé d'une coordination-médiatrice, permettrait certainement d'envisager des stratégies de sorties effectives alors qu'actuellement, les processus humanitaires développés sont pour beaucoup l'assistanat, qui s'arrêtera ... quand les budgets s'épuiseront, laissant le Liban seul brutalement, face à une situation qui le dépasse : ce qui lui est arrivé avec les camps de réfugiés palestiniens. Tant que la coopération de l'aide humanitaire et d'urgence ne permettra pas de dépasser cette crainte, elle n'arrivera pas à construire son efficacité.



## Références

**Ziad Abdel Samad, Bihter Moschini** ; *Revisiting the Humanitarian System: The Call for Country Ownership in the Case of Lebanon* ; policy paper, humanitarian assistance in Lebanon overview, challenges and recommendations; **Beirut, 2016**

**Nur Arab, Maan Hilal, Leland Montell** ; *Empowering for dignity: Best practices of Community WASH Committees in North Lebanon* ; Briefing paper, 38th WEDC International Conference, Loughborough university Water, Sanitation and Hygiene services beyond 2015 : Improving access and sustainability ; 2015 ; 6p.

**Marwa Boustani, Estella Carpi, Hayat Gebara, Yara Mourad** ; *Responding to the Syrian crisis in Lebanon, collaboration between aid agencies and local governance structure* ; Working paper, IIED ; 2016 ; 43p.

**Shelly Culbertson, Olga Oliker, Ben Baruch, Ilana Blum** ; *Rethinking Coordination of Services to Refugees in Urban Areas, Managing the Crisis in Jordan and Lebanon* ; Rand corporation, ;2016 ; 148p.

**GIZ** ; Country report on the Solid Waste Management in Lebanon ; 2014 ; 66p.

**Government of Lebanon**, *Lebanon crisis response plan 2015-16, year two* ; 2015 ; 44p.

**Government of Lebanon**, *Lebanon crisis response plan, 2017-2012* : 2017 ; 186p.

**Khaled Ismail, Claire Wilson, Nathan Cohen-Fournier** ; The Fletcher school of law & diplomacy, tufts university; *Syrian refugees in Tripoli, Lebanon* ; March 2017 ; 15p.

**Les cahiers de l'IAURIF n°144** ; *Liban, retour sur expérience* ; 2006 ; 176p.

**Nawal Karoum** ; *La Localisation de l'aide internationale dans l'agglomération de Tripoli, décembre 2016-Janvier 2017* ; Groupe URD ; 51p.

**Localiban** ; *Gestion des déchets solides au Liban : Coûts considérables, résolution en suspens* ; <http://www.localiban.org/article5732.html>

**MOE/UNDP/ECODIT** ; *State and trends of the Lebanese environment ; Report* ; 355p.

**Parliamentary Assembly, Council of Europe** ; *A stronger European response to the Syrian refugee crisis* ; report ; 14p.

**Republic of Lebanon Ministry of Environment, PNUD** ; *Lebanon Environmental Assessment of the Syrian Conflict & Priority Interventions* ; September 2014 ; 163p.

**Jan Spit CS Delft** ; *Daily business, strategy, Provision of waste water services Informal Tented Settlement in Lebanon* ; Middle East partners ; 19 December 2016, 70p.

**Mélanie Rostagnat** ; *Le Liban dilapide son eau* ; Economieeau ; 2011 ; 5p.

**UNESCO, World Water assessment program** ; The United nations World Water Development report, Water and Energy, vol.1 ; 2014 ; 204p.

**UN Habitat** ; *Tripoli city profile 2016* ; 107p.

**HCR, UNICEF, WFP** ; *Vulnerability assessment of syrian refugees in Lebanon 2016* ; 16 December 2016 ; 104p.

## Annexes

### Annexe 1 – Situation du traitement des déchets à Zahlé, Ghazzeh et Tripoli

#### Situation du traitement des déchets solides à Zahlé

Depuis 1981, la municipalité de Zahlé a mis à la disposition de la région un terrain pour être utilisé comme décharge pour les déchets

En 2001, un site d'enfouissement sanitaire ainsi qu'un centre de tri ont été conçus sur le terrain en question à la proximité de la ville de Zahlé.

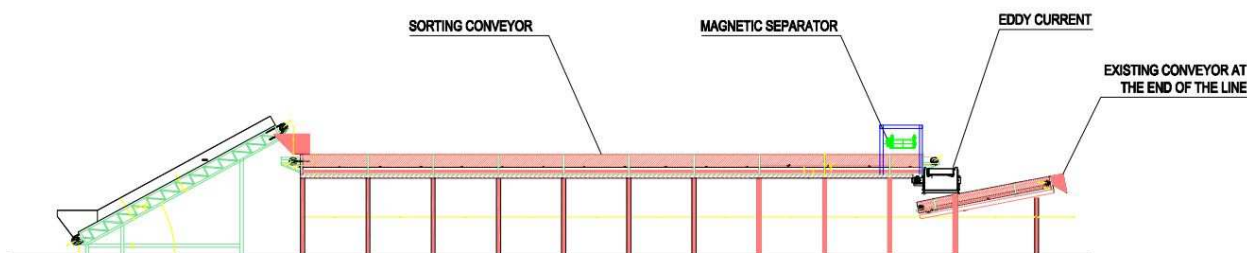
Actuellement, cette décharge reçoit les déchets solides ménagers ainsi que les déchets industriels non dangereux d'environ 262 049 (dont 41 199 réfugiés enregistrés) soit les 22 municipalités du cadastre de Zahlé ainsi que les ITS localisées dans ces municipalités (notamment les ITS de Zahlé et de Saadnayel qu'on a visité durant la mission).

La municipalité de Zahlé a mis en place une charge de déversement de 13 \$ par tonne de déchets reçus, le total de 13 \$ / tonne est payé à l'exploitant sans frais supplémentaires, supprimant ainsi les coûts liés à la dépréciation de l'équipement et à l'utilisation du terrain de la décharge.

Déroulement des étapes existantes de la gestion des déchets dans le centre de tri et décharge de Zahlé :

- Réception des déchets
- Zone de déversement des déchets
- Zone d'ouverture des sacs
- Zone de tri des déchets
- Zone de compactage des déchets triés
- Zone de stockage des déchets compactés

Plans de centres de tri de Zahlé :



L'opérateur actuel est en train de trier au maximum 10% de la quantité de MSW reçue, la principale raison étant due au fait que l'enfouissement est beaucoup moins cher que le tri puisque ce dernier a besoin d'environ 24 employés que l'opérateur évite de recruter.

Le débordement des lixiviats du site d'enfouissement sanitaire de Zahlé a été identifié comme source de pression sur le fleuve du Litani.

Tous les hôpitaux de la région traitent leurs déchets infectieux au centre de stérilisation de Zahlé.

Concernant les déchets solides des ITS, l'opérateur en charge, et suite à la demande de la municipalité et des ONG de la région, assure la collecte des déchets solides des ITS, les déchets sont collectés quotidiennement de la plupart des ITS et envoyés à la station de traitements de Zahlé.

L'opérateur demande une cotisation de 5,000 LBP soit 3.5\$ mensuellement par tente pour collecter les déchets sinon il n'assure pas la collecte. Les réfugiés payent eux même cette somme si non les déchets restent dans les ITS et sont le plus souvent incinérés ou jetés dans le Litani (le fleuve de la région).

Depuis la mission arcenciel en collaboration avec le HCR, intersos et UNICEF étudie la possibilité de collecter les déchets solides recyclables des ITS du cadastre de Zahlé afin d'assurer un meilleur service et sensibiliser les réfugiés au tri à la source, des sessions de sensibilisation spécifiques ont été préparées. Un projet de compostage dans les ITS est aussi en cours d'étude (le projet sera mis en marche en Avril 2017) afin d'inciter les réfugiés à faire eux même du compost sur place, des sessions de sensibilisation spécifiques ont été préparées.

### Situation du traitement des déchets solides à Ghazze

La ville de Ghazze compte 7,000 habitants permanents et 23,000 réfugiés dont 8,000 qui habitent les ITS

Les déchets solides municipaux sont sous la responsabilité de la municipalité de Ghazze, qui collecte en moyenne 16 tonnes de déchets par jour.

Les déchets des ITS sont collectés 3 fois par semaine. Tous les déchets collectés sont ensuite transportés vers une décharge sauvage aménagée par la municipalité depuis 1984 ce qui provoque plusieurs problèmes environnementaux tels que la pollution des sols et de l'eau. Des habitations et des ITS sont situées à proximité de la décharge, ce qui cause pas mal de problèmes et de maladies.

Le débordement des lixiviats de la décharge de Ghazze a été identifié comme source de pression sur le fleuve du Litani situé à 120 m.

P_Code	Pcode Name	Coordonnées		Number of tents	Number of Individuals	Weight Produced per day (Kg)	Weight Produced every 2 days (Kg)	Volume of bins (Litre)	Number of bins
		Latitude	Longitude						
52227-01-001	Ghazze 001	33.665644	35.822695	74	428	299.6	599.2	1100	5
								670	1
52227-01-002	Ghazze 002	33.674882	35.823329	60	369	258.3	516.6	1100	5
52227-01-003	Ghazze 003	33.674808	35.820585	76	482	337.4	2594.2	1100	15
52227-01-004	Ghazze 004	33.675064	35.820502	183	974	681.8			
52227-01-011	Ghazze 011	33.674166	35.820137	66	397	277.9		670	14
52227-01-005	Ghazze 005	33.68024	35.81881	47	308	215.6	431.2	1100	4
52227-01-006	Ghazze 006	33.675517	35.825941	22	122	85.4	539	1100	5
52227-01-007	Ghazze 007	33.675472	35.825296	40	263	184.1	358.4	1100	3
52227-01-008	Ghazze 008	33.677581	35.823576	43	256	179.2			
52227-01-013	Ghazze 013	33.678301	35.819955	5	22	15.4	546	1100	5
52227-01-012	Ghazze 012	33.677858	35.818848	28	162	113.4			
52227-01-017	Ghazze 017	33.678016	35.82159	33	206	144.2			
52227-01-010	Ghazze 010	33.676226	35.822091	14	70	49	737.8	1100	6
52227-01-015	Ghazze 015	33.676051	35.821408	16	89	62.3			
52227-01-016	Ghazze 016	33.675303	35.826224	16	94	65.8			
52227-01-009	Ghazze 009	33.676104	35.82115	41	274	191.8		670	1
52227-01-014	Ghazze 014	33.653847	35.827362	4	17	11.9	23.8	670	1

768 tentes 4531 personnes 6346,2 kg/2jours = 0,7 Kg/j./pers.

Tableau réalisé par arcenciel et SeS dans le cadre de l'étude financée par UNICEF

En 2015, un centre de tri et de compostage a été construit<sup>47</sup> près de la décharge par un projet d'OXFAM, mais n'existait plus en janvier 2017 où le reste de la construction métallique du centre était visible depuis la

<sup>47</sup> Il était équipé avec :  
- Un compacteur

décharge. La Municipalité a esquivé toutes les questions relatives à ce centre de tri et compostage, assurant que les équipements avaient été détruits à cause de leur mauvaise qualité. En pratique les coûts d'opérations ayant été estimés trop élevés très élevés, le fonctionnement avait été confié à un opérateur local sans se charger d'instaurer un système de rémunération à la tonne. Le fonctionnement du centre n'a duré que 20 jours.

Actuellement,

- Un centre de tri et de compostage est en construction par l'OMSAR (Office of the Minister of State for Administrative Reform) à Joub Jannine, situé à 7,3km de Ghazze, qui devra prendre en charge ses déchets solides. Mais la construction est très lente et n'avance que faiblement.
- La municipalité de Ghazze demande un camion supplémentaire en plus des deux dont elle dispose déjà, l'estimant nécessaire afin de mieux assurer le service de collecte des ITS.

### Situation du traitement des déchets solides à Tripoli

La communauté urbaine d'Al Fayhaa, est une union de trois municipalités, Tripoli, El Mina et Beddawi, rassemblant 300 00 habitants. Elle a la responsabilité de la gestion des déchets dans la ville de Tripoli. Elle a signé en 2000 un contrat avec LavaJet, un opérateur privé, qui lui donne la responsabilité de la collecte des déchets solides de la ville et de l'enfouissement dans un site sous le contrôle de l'opérateur, situé à Tripoli.

Le contrat initial, d'une durée de 5 ans, depuis se renouvelle automatiquement chaque année. Selon LavaJet la quantité de déchets solides produits à Tripoli a augmenté de façon exponentielle et continue depuis la crise de réfugiés syriens en 2011. Ainsi :

- En 2010 : 300 tonnes par jour de déchets solides produits
- En 2017 : 464 tonnes par jour de déchets solides produits

De ce fait LavaJet demande à l'union de Al Fayha une renégociation de son contrat, établi depuis l'an 2000, avec un effet rétroactif sur les années allant de 2011 jusqu'à nos jours.

Dar El Handassa est le consultant local choisi par Al Fayhaa pour assurer la pesée des déchets et le bon le contrôle des opérations de Lavajet. D'autre part, un Observatoire de l'Environnement et du Développement de Tripoli (TEDO) a été créé en 1999 avec des subventions du Programme Méditerranéen d'Assistance technique pour l'Environnement (METAP). L'observatoire est hébergé et géré par Al Fayhaa, au nord du Liban. L'observatoire produit actuellement les types de données environnementales sur les eaux usées, les déchets solides et la pollution de l'air.

- 
- Une table de tri
  - Un *refining trommel*
  - Une broyeuse pour les déchets organiques
  - Un *bobcat* (actuellement utilisé par la municipalité pour les travaux)
  - Une serre pour le compostage

## Annexe 2 - Les projets de tri des déchets menés par Arcenciel avec les ITS et les camps de réfugiés palestiniens, données environnementales

### ITS de Bar Elias - Bekaa

**Dates :** Mai 2015 – en cours  
**Objet :** Gestion des déchets solides dans le camp  
**Problématique :**

- 400 kg de déchets solides sont produits quotidiennement dans l'ITS de Bar Elias dans la Bekaa. Ces déchets solides sont transportés par la municipalité, qui trouve que cela représente un fardeau.
- 70% de cette quantité sont organiques
- 20% des déchets sont divers
- 10% de ces déchets sont recyclables

**Activités:** Réalisation d'une campagne de sensibilisation dans les ITS pour le tri des déchets

- l'adoption d'un tri des déchets à la source en trois catégories,
- la répartition des bennes pour en faciliter le tri,
- la possibilité d'acheter les déchets recyclables directement à chaque tente dans l'ITS.

Ceci c'est traduit par l'achat de près de 70 kg de déchets recyclables par visite et le paiement direct aux réfugiés selon les prix du marché de ces déchets.

**Conclusion de Arcenciel :**

- L'opération d'achat n'a duré que 2 mois à cause des sommes dérisoires payées aux réfugiés en contrepartie des déchets recyclables collectés, ce qui a démotivé les réfugiés.
- Arcenciel continue de collecter les déchets recyclables de l'ITS sans toutefois payer la valeur de ces déchets aux réfugiés, la qualité de tri n'étant pas très bonne. Cela est dû à l'indifférence des réfugiés qui trouvent que la collecte des déchets recyclables ne vaut pas la peine les prix d'achats n'étant pas encourageants.

### ITS de Marjeyoun et Hasbaya – Liban Sud

**Dates :** Juillet – Aout 2014  
**Objet :** Gestion des déchets solides dans le camp  
**Problématique :**

- La production d'environ 2240 kg de déchets solides par jour dans les camps syriens à Marjayoun et Hasbaya.
- 80% de cette quantité est organique et incinérée par les réfugiés aux bords des ITS, ce qui induit risque sur la santé et l'environnement.

**Activités :** Réalisation d'une campagne de sensibilisation dans les ITS ciblant le compostage

- Réalisation de sessions de sensibilisation ciblant le compostage dans 8 ITS,
- construction sur place avec l'aide des réfugiés des bennes en bois pour mettre en place le compostage dans les ITS. La participation des réfugiés dans la construction des bennes était essentielle afin de les inciter à l'utilisation de ces bennes.
- Responsabilisation des propriétaires pour le suivi des terrains sur lesquels ces ITS ont été construits.

### ITS de Dalhamieh - Bekaa

**Date :** Avril – Mai 2013

**Financement :** ACF

**Objet :** Gestion des déchets solides dans le camp

- réduire l'impact de la mauvaise gestion des déchets sur l'environnement et la santé,
- permettre aux réfugiés de tirer parti des possibilités économiques offertes par la vente des déchets viables au recyclage,
- Améliorer les conditions de santé des familles dans la vallée de la Bekaa

**Activités :** Réalisation d'une campagne de sensibilisation dans les 8 ITS pour le tri des déchets

- des sessions de sensibilisations données aux ONG locales qui travaillaient dans les ITS,
- ces ONG ont procédé à la sensibilisation porte à porte pour mettre en place un tri à la source en 3 catégories déchets recyclables, organiques et divers,
- un set de 3 bennes a été distribué pour chaque tente afin de faire une collecte sélective en porte à porte.
- Arcenciel a pris en charge la collecte des déchets recyclables de l'ITS et leur transport au centre de tri secondaire de Taanayel,
- la municipalité s'est chargée des déchets organiques et divers.

### Camp de refugies Palestinien de Ain El Helwe – Liban Sud

**Dates :** Mars – Juin 2012

**Financement :** UNRWA

**Objet :** Services de consultance pour la gestion des déchets solides du camp

**Problématique :** L'accumulation de déchets en dehors des bennes, en raison des mauvaises pratiques environnementales des réfugiés

**Activités :** Réalisation d'une campagne de sensibilisation pour encourager les bonnes pratiques environnementales

- Inciter les refugies a utilisé les sacs d'ordures et de les déposer dans les bennes chose qui ne se faisait pas préalablement dans le camp,
- Un système de tri secondaire a aussi été mis en place en plus d'un réseau de vente informelle à travers les *pilleurs de poubelle* afin qu'ils puissent vendre les déchets recyclables collectés et générer des revenus personnels.

**Conclusion de Arcenciel :**

- Le projet n'a pas été une totale réussite totale, en grande partie à cause du *turnover* des réfugiés de ces ITS vers d'autres emplacements et l'installation de nouveaux réfugiés à leurs places. Ce *turnover* n'a pas permis la bonne continuation du projet.
- Un problème de coordination a aussi été détecté, relatif à la bonne volonté de participation des propriétaires qui n'était pas toujours facile.

### Camp de refugies Palestinien de Rashidiyeh - Liban Sud

**Dates :** Septembre - Octobre 2011

**Objet :** Services de consultance pour la gestion des déchets solides du camp

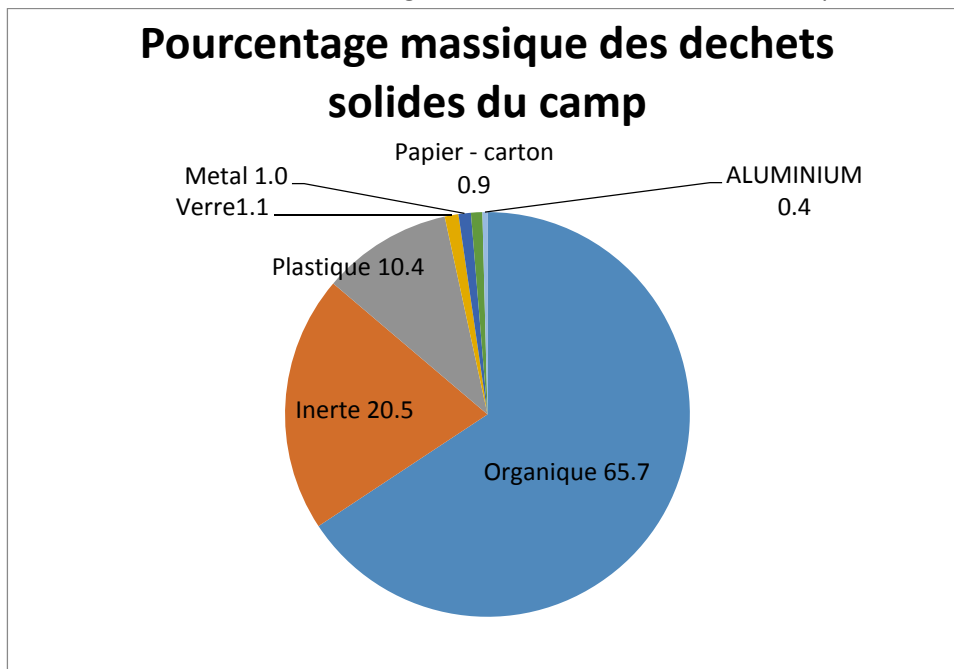
**Problématique :** Le camp de Rashidiyeh dans le sud du Liban était confronté à un grave problème de gestion des déchets solides, principalement en raison de l'insuffisance et de

l'indisponibilité des sites d'élimination et de l'absence de système de tri des déchets au point de production et de récupération des déchets.

Dans cette situation, il était urgent de trouver une solution durable pour réduire les déchets vers les sites d'enfouissement.

#### Activités :

- d'un état des lieux concernant la gestion des déchets solides du camp,



- de plusieurs sessions de sensibilisation afin d'augmenter la sensibilisation des 30 000 réfugiés du camp face au problème de la mauvaise gestion des déchets solides
- implémenter un tri à la source en plus d'un réseau de vente informelle à travers les *pilleurs de poubelles* afin qu'ils puissent vendre les déchets recyclables collectés.

#### Proposition principale de Arcenciel :

- l'amélioration du tri sur la source des déchets solides; Récupérer les matières recyclables et composter les déchets organiques.

#### Conclusion de Arcenciel :

- La sensibilisation et la participation de toutes les parties prenantes sont essentielles pour parvenir à un système efficace de gestion des déchets dans les camps de réfugiés. En outre, il est important de fournir aux résidents des exemples concrets de bonnes pratiques leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie. Enfin, la réalisation de certaines activités (compétition, publicité ...) induira et maintiendra la motivation de la population

#### Projets à venir sur ce sujet pour Arcenciel :

- Etude en cours concernant la mise en place de 2 nouveaux projets sur la gestion des déchets solides dans les ITS afin de responsabiliser les réfugiés et les inciter aux bonnes pratiques environnementales,
- Préparation en cours d'un projet avec l'UNICEF visant le tri à la source et la collecte des déchets recyclables dans les ITS de la Bekaa,
- Préparation d'un projet avec INTERSOS et le HCR visant le compostage dans les ITS de la Bekaa,

**Pérennité des projets :** Suite à ces expériences et sachant que le problème majeur dans ces projets est la pérennité des actions qui se perd dès que l'ONG responsable du projet n'est plus présente sur le terrain ou que les fonds alloués aux projets sont terminés, Arcenciel insiste sur l'importance d'intégrer la communauté locale dans tout projet de gestion de déchets solides dans les ITS afin de réduire les conflits entre les réfugiés et la population hôte et d'inciter la municipalité à prendre en charge le suivi du projet et rendre celui-ci le plus pérenne possible.

Quoi qu'il en soit, le problème de fond de la réponse à la crise des déchets solides des ITS est issu de la temporalité de ceux-ci : dédiés à être temporaires par choix politique et contextuel de la crise, aucune action ne peut être construite de manière structurelle.